Bulletin 2004
de la
situation des femmes au Nouveau-Brunswick

Advisory Council on the Status of Women
Conseil consultatif sur la condition de la femme

Un profil statistique

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick

104-04890/

Points saillants

Bulletin 2004 de la situation des femmes au Nouveau-Brunswick
Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick

236 rue King
Fredericton (N.-B.)
E3B 1E2

506 444-4101
1-800-332-3087
Téléc: : 506 444-4318

acswcccf@gnb.ca
www.acswcccf.nb.ca

Présidente :
Mary Lou Stirling

Directrice générale :
Rosella Melanson

Bulletin 2004 de la situation des femmes au Nouveau-Brunswick

This publication is also available in English. Request the Report Card on the Status of Women in New Brunswick 2004.

Recherche et rédaction :
Wendy Johnston

Concept et coordination :
Rosella Melanson

ISBN 1-55396-317-2

Marché du travail :

En 2002, presque la moitié (48,1%) des personnes actives sur le marché du travail du N.-B. étaient des femmes. Dans la population générale, 58% des femmes au N.-B. sont sur le marché du travail. Parmi celles ayant un enfant âgé de moins de 6 ans, 75% ont un emploi rémunéré; 60% des femmes monoparentales ayant un enfant âgé de moins de 6 ans étaient sur le marché du travail en 2002 (et 71% de celles ayant un enfant de moins de 16 ans.) En 2002, 10% des femmes sur le marché du travail étaient des travailleuses indépendantes (90% étaient des employées) et parmi ces travailleuses indépendantes, 70% n'avaient pas d'employé rémunéré, comparativement à 47% des travailleurs indépendants.

Soin des enfants :

Les garderies agréées au N.-B. pouvaient accueillir 11% de tous les enfants âgés de 12 ans ou moins au N.-B., comparativement à 10% en 2002 et 7% en 1996. Au N.-B. en 2002, les employées des garderies ayant une formation spécialisée gagnaient 7,16$ l'heure.

Écart salarial :

Les femmes au N.-B. gagnaient en moyenne 82,2 % du salaire des hommes en 2003 (13,34 $ l'heure pour les femmes et 16,22 $ l'heure pour les hommes.)

Écart salarial chez les diplômées :

Les femmes du N.-B. qui avaient obtenu un diplôme d'un Collège communautaire en 2002 et qui travaillaient à temps plein en 2003 gagnaient en moyenne 14,5% de moins que leurs homologues de sexe masculin. Les femmes diplômées d'une université du N.-B. en 1999 et détenant un emploi à plein temps en 2001 gagnaient 13% moins que les hommes.

Professions :

En 2000, comme en 1995, le secrétariat était le principal emploi des femmes du N.-B. qui travaillent à temps plein, gains annuels moyens de 25 707$. Chez les hommes au N.-B., la profession de camionneur est la plus commune, avec des gains annuels moyens de 34 138$. Le salaire moyen des femmes actives au N.-B. en 2000, toutes professions comprises, était de 28 738$; les hommes, 41 674$, ou 30% plus.

Emplois temporaires :

Près d'un employé sur 5 au N.-B. avaient un emploi saisonnier, occasionnel, à terme ou à contrat en 2002. Le pourcentage de femmes ayant un emploi temporaire a augmenté depuis 1997 alors que le taux chez les hommes a diminué. Les femmes prédominent parmi les employés ayant un emploi occasionnel et les hommes prédominent dans les effectifs ayant un travail saisonnier.

Personnes ayant plus d'un emploi :

Le nombre de femmes ayant plus d'un emploi a doublé de 1987 à 2002 et elles forment la majorité depuis 1996 (en 2002, 57% des Néo-Brunswickois ayant plus d'un emploi étaient des femmes.) 7,400 femmes (4,9% des employées au N.-B.) détenaient plus d'un emploi en 2002; en 1987, on en comptait 3 100, soit 2.8% des femmes sur le marché du travail.

Points saillants

Travailleuses au salaire minimum :

Près de 12 000 femmes travaillaient au salaire minimum au N.-B. en 2000, soit 8% de toutes les femmes ayant un emploi contre 4% des hommes. Plus de deux-tiers des personnes rémunérées au salaire minimum au N.-B. sont des femmes. La majorité des personnes rémunérées au salaire minimum au N.-B. sont des adultes.

Revenu de toutes les sources :

En 2000, 31% des femmes de 15 ans et plus au N.-B. avaient un revenu annuel avant impôt de moins de 10 000$, comparativement à 20% des hommes. Seulement 16% des femmes du N.-B. et 28% des hommes avaient un revenu annuel de plus de 40 000$ en 2000. De moins en moins de femmes âgées au N.-B. sont pauvres mais le revenu moyen des femmes âgées n'est que 58% du revenu des hommes âgés en 2001, alors qu'elles recevaient 61% en 2000.

Pauvreté :

Le manque à gagner pour que les femmes monoparentales à faible revenu atteignent le seuil de faible revenu au N.-B. était de 4 059$ en 2001 (3 226$ en 2000.)

Congés parentaux :

Le nombre de femmes bénéficiant d'un congé parental a plus que triplé entre 2000 et 2002 au N.-B., et le nombre d'hommes multiplié par six (26 en 2000 ou 4% des bénéficiaires, à 173 en 2002 ou 7%). 93% des personnes qui prennent un congé parental sont des femmes en 2002.

Responsabilités familiales :

En 2001, 24% des femmes du N.-B. et 14% des hommes ont consacré 15 heures ou plus par semaine aux soins des enfants. 13% des femmes au N.-B. soignaient une personne âgée pendant 5 heures ou plus par semaine (9% en 1996) en 2001 (les hommes : 7% en 2001; 5% en 1996.)

Paiement des pensions alimentaires :

Près de 75% des montants dus pour le soutien d'enfants a été effectivement versé au ministère de la Justice du N.-B. en 2002-2003 (83% en 1999-2000). Près de 10 000 000 $ n'ont pas été versés dans des cas touchant des enfants au N.-B. en 2002-2003. Seulement 38% de ces cas actifs étaient en règle à la fin de l'année. Le nombre de cas traités par le Ministère a augmenté de près de 46% en 6 ans. Dans les cas où les bénéficiaires vivent à l'extérieur de la province et le payeur vit au N.-B., le taux de collecte est de 89%. Dans les cas où les bénéficiaires vivent au N.-B. et le payeur à l'extérieur, (où une autre province doit recouvrer le montant), le taux de collecte est de 78% dans le cas des ordonnances pour le soutien d'enfants.

Césarienne :

28% de toutes les naissances étaient des césariennes en 2002-2003, contre 22% en 1997-98. D'importantes variations sont notées entre les régions et demeurent inexpliquées : entre 36% au Miramichi et 24% à Beauséjour.

Cause de décès :

Le cancer a dépassé les maladies du cœur comme principale cause de décès chez les femmes du N.-B. en 2001. Les maladies du cœur, la cause principale de décès chez les femmes depuis 10 ans, sont en deuxième place en 2001 chez les femmes et les hommes.

Taux de natalité :

Le taux de natalité chez les femmes du N.-B. a chuté depuis quelques décennies. En 1974, on notait 80 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 44 ans au N.-B. En 2001, 44 naissances (Canada : 49) Seules les femmes dans la jeune trentaine ont un taux à la hausse : 68 par 1 000 femmes âgées de 30 à 34 ans en 2001, comparativement à 64 en 1974.

Grossesses chez les adolescentes :

En 2000, 33,4 filles étaient enceintes sur 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, comparativement à 63,6 en 1974. Pendant les années 90, le taux de grossesse chez les adolescentes a fluctué de façon importante dans les comtés du N.-B. Le taux de natalité chez les adolescentes du N.-B. est également à la baisse mais demeure plus élevé que le taux canadien. En 2001, on compta 20,5 naissances à une mère adolescente sur 1 000 au N.-B., (54,6 en 1974.) La moyenne canadienne est de 16,3 sur 1 000 en 2001. Le taux d'avortement chez les adolescentes du N. B. était environ la moitié de la moyenne nationale en 2000.

Contrevenantes :

Les femmes ne sont que 11% des contrevenants condamnés au N.-B. : 652 femmes adultes contre 5 148 hommes adultes en 2002-2003. Le nombre de femmes adultes contrevenantes sous surveillance a augmenté légèrement depuis quelques années.

Juges :

À la fin de 2003, 13% des juges nommés par la province (4 sur 31) étaient des femmes au N.-B., comparativement à 14% en 2002 l'année précédente et 8% en 1996. Quant aux juges nommés par le gouvernement fédéral, 24% (9 sur 38) étaient des femmes au N.-B. en 2003 (à peu près la moyenne canadienne), une hausse par rapport à 12% en 1996.

Membres de conseils :

29% des 1 644 membres des conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial étaient des femmes en fin 2003 (30% en 1996 et 2002.)

Corps professoral :

En 2001-2002, 33% des professeurs à temps plein dans les universités du N.-B. étaient des femmes (30%, Mount Allison Univ.; 41%, St. Thomas Univ.) À l'automne 2003, 39% des instructeurs dans les Collèges communautaires étaient des femmes.

Violence :

En 2002, 876 incidents de violence contre les femmes ont été signalés à la police (825 en 1995.) La durée moyenne de la peine reçue - dans les 51 cas où l'accusé a reçu une peine d'emprisonnement en 2002 - était de 83 jours. Parmi les 247 contrevenants condamnés pour violence contre les femmes en 2001, 21% (51 hommes) ont écopé d'une peine d'emprisonnement, (25% en 2001 et 43% en 1995.) 34 hommes ont été condamnés à une peine conditionnelle.

Agression sexuelle :

On note 98 agressions sexuelles par 100 000 de population au N.-B. en 2002 (Canada : 78 par 100 000.) Des 744 agressions sexuelles rapportées en 2002, 252 seulement ou 34% ont donné lieu à des accusations. La moyenne pour le Canada s'élevait à 44% en 2002. (Ces statistiques comprennent toute la population)

Éducation :

En 2001, 12% des femmes et 11% des hommes de 15 ans et plus au N.-B. détenaient un diplôme universitaire. 13% des femmes et 15% des hommes avaient moins d'une 9e année. En 2002-2003, 40% des étudiants qui fréquentaient les Collèges communautaires à plein temps étaient des femmes (38% l'année précédente et 46% en 1988-89.) Les femmes sont minoritaires dans les programmes technologiques et d'apprentissage, qui mènent à des emplois mieux rémunérés. En 2002-2003, les femmes représentaient 58% des étudiants à plein temps dans les universités du N.-B.; elles y sont sous représentées en génie et les sciences appliquées (18%) et elles perdent du terrain en mathématiques et les sciences physiques (24% en 2002-2003, 30% en 1980-81.)

POPULATION

1. Population selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2001

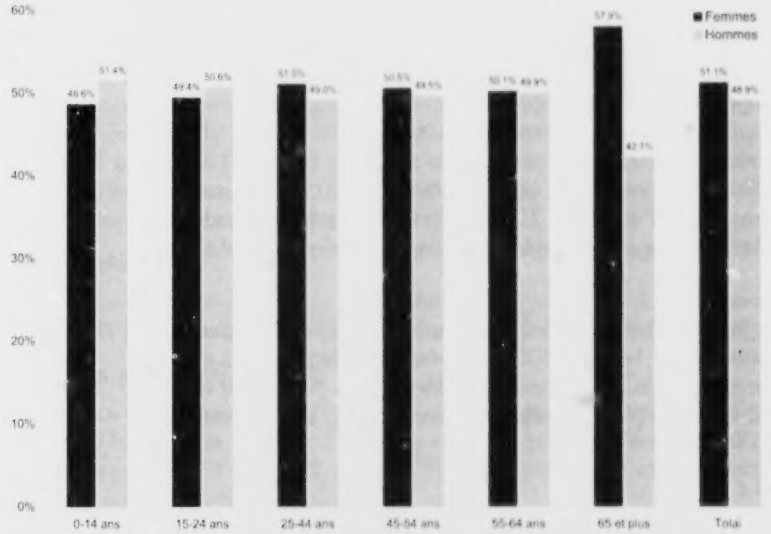

Source: Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada.

Les femmes représentent 51% de la population totale du N. B. Dans le groupe des personnes âgées, le nombre de femmes dépasse largement les hommes : les femmes comptent pour 58% des personnes âgées de 65 ans et plus et pour 70% des personnes âgées de 85 ans et plus.

Les filles nées en 2000 ont une espérance de vie de 81,6 ans, et les gars, de 75,9 ans. Depuis quelques années, l'écart entre les sexes s'est atténué : en 1979, les fillettes nées avaient une espérance de vie de 78,6 ans et les bébés garçons, de 70,5 ans.

L'anglais est la langue maternelle de 65% des femmes au N.-B., le français pour 33% et 2% ont soit une langue autochtone, une autre langue ou plus d'une langue maternelle (par ex. : l'anglais et le français)

Les femmes d'identité autochtone* de tout âge représentent 2.3% de la population féminine au N.-B., comparativement à 3.3% au niveau national (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada)

Près de 15% des femmes de tout âge sont des personnes handicapées au N.-B., comparativement à 13% au niveau national. ** (*Statistique Canada, Un profil de l'incapacité au Canada en 2001*)

* La population d'identité autochtone comprend les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

** Les personnes handicapées sont celles qui affirment avoir de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou qui signalent qu'un trouble physique ou psychique ou un problème de santé les restreint dans leurs activités; types d'incapacités comprennent l'incapacité liée à l'ouïe, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les troubles psychologiques et la déficience intellectuelle.

2. Taux de natalité chez les femmes de 15 à 44 ans, 1974 et 2001, N.-B. et Canada

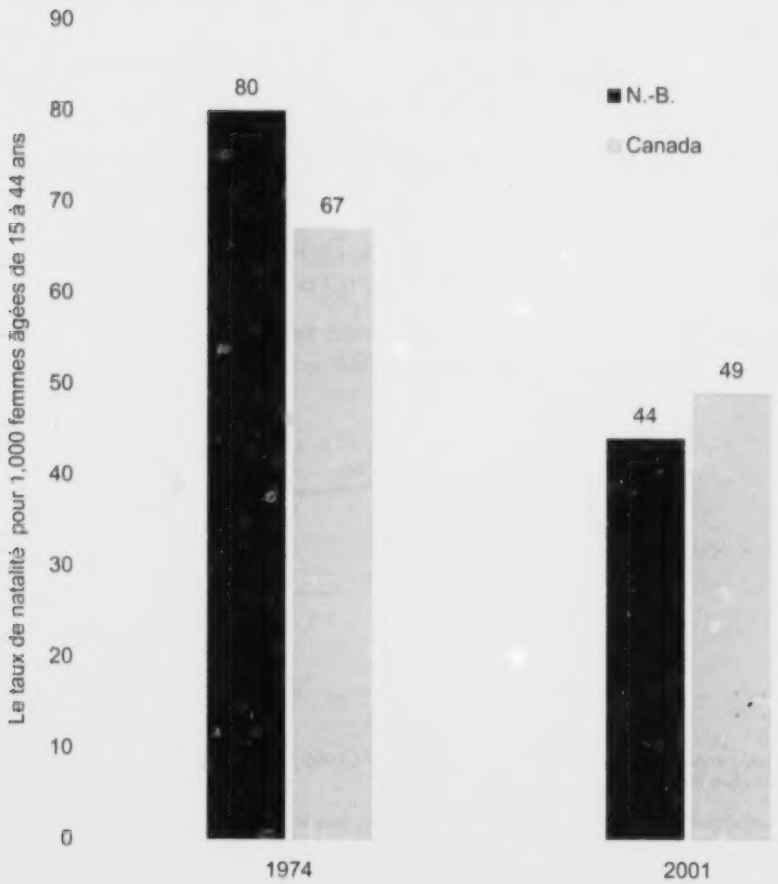

Source : Statistique Canada, *Santé périnatale : grossesses et taux, Canada*, 1974-1993, oct. 1996; Statistique Canada, *Naissances*, 2001, *Tableaux standards*, août 2003.)

Le taux de natalité chez les femmes du Nouveau-Brunswick a chuté depuis quelques décennies. En 1974, on notait 80 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 44 ans au N.-B. En 2001, seulement 44 naissances. (Canada : 67 naissances pour 1 000 femmes en 1974 et 49 en 2001.)

Le seul groupe d'âge qui enregistre une augmentation de natalité par rapport aux années 70 sont les femmes dans la jeune trentaine : le taux pour les 30 à 34 ans au N.-B. est de 68 par 1 000 femmes en 2001, comparativement à 64 en 1974. Au Canada en 2001, le taux était de 90 par 1 000 femmes de 30 à 34 ans, (66 en 1974). Au niveau national, le taux augmente également chez les femmes de 35 à 39 ans : 36 par 1 000 femmes en 2001, comparativement à 23 en 1974.

3. Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes, 1974-2001, N.-B. et Canada

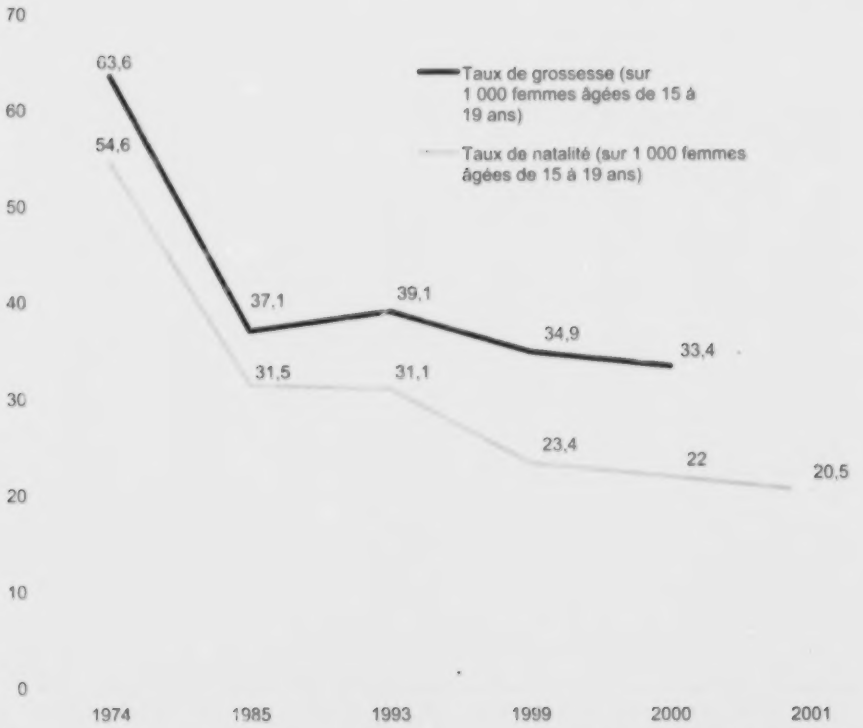

Source : Statistique Canada, *Santé périnatale : Grossesses et taux, Canada*, 1974-1993; Statistique Canada, *Indicateurs de santé* (novembre 2003)

Nota : Pour les chiffres déclarés par Statistique Canada, le nombre de grossesses chez les femmes âgées de 19 ans et moins (à la fin de leur grossesse) représente la somme, selon le lieu de résidence, des naissances vivantes enregistrées, des avortements provoqués (thérapeutiques) pratiqués dans les cliniques et les hôpitaux, y compris les avortements pratiqués sur les résidantes du N.-B. dans des cliniques et hôpitaux ailleurs au Canada (avant 1994, le N.-B. déclarait seulement les avortements pratiqués dans ses hôpitaux et non dans ses cliniques), des fausses couches et des accouchements d'enfants mort-nés (durée de gestation d'au moins 20 semaines ou fœtus d'au moins 500 grammes), ainsi que des avortements spontanés, des avortements illégalement provoqués et des avortements sans précision traités dans les hôpitaux du Canada. Le nombre de grossesses est estimé selon l'âge des femmes à la fin de leur grossesse. Le ministère de la Santé et du Mieux-être rapporte des taux de grossesse inférieurs en partie car il ne tient pas compte des avortements pratiqués sur les résidantes du N.-B. dans des cliniques ou des hôpitaux ailleurs au Canada.

Le taux de grossesse chez les adolescentes ne cesse de chuter au N.-B. En 2000, 33,4 filles étaient enceintes sur 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, comparativement à 63,6 en 1974. Depuis les années 80, le taux de grossesse chez les adolescentes du N.-B. est inférieur à la moyenne nationale (Canada, 2000 : 38,2 grossesses sur 1 000 femmes de 15 à 19 ans, comparativement à 53,7 en 1974.) Le N.-B. comptait 839 adolescentes enceintes en 2000, comparativement à 885 en 1999 et 2 275 en 1974.

Quant au taux de natalité chez les adolescentes du N.-B., il est également à la baisse mais demeure plus élevé que le taux canadien. En 2001, on compta 20,5 naissances à une mère adolescente sur 1 000 au N.-B.,

ce qui représente une baisse par rapport au taux de 1974 (54,6.) La moyenne canadienne est de 16,3 sur 1 000 en 2001, comparativement à 35,6 en 1974. (Statistique Canada, *Santé périnatale : Grossesses et taux*, Canada, 1974-1993; Statistique Canada, Indicateurs de santé, novembre 2003) La réduction du taux de natalité chez les adolescentes du N.-B. serait plutôt le résultat de mesures de prévention que du recours à l'avortement. Le taux d'avortement chez les adolescentes du N.-B. était environ la moitié de la moyenne nationale en 2000. (10,1 femmes âgées de 15 à 19 ans sur 1 000 ont eu un avortement provoqué au N.-B., comparativement à 20,2 au Canada.) (Source : Statistique Canada, Division des statistiques sur la santé, tableau personnalisé.) Dans chaque province ou territoire, sauf au Québec, en Ontario et en C.-B., une majorité des adolescentes enceintes donnent naissance plutôt que de subir un avortement. (Statistique Canada, Rapports sur la santé, vol. 12, n° 1)

La proportion de toutes les naissances au N.-B. qui sont attribuables à des mères âgées de 19 ans ou moins est de 7,0% en 2001 au N.-B. (12,9% en 1980).

4. Taux de grossesse chez les adolescentes selon le comté, N.-B., 1991 – 2000

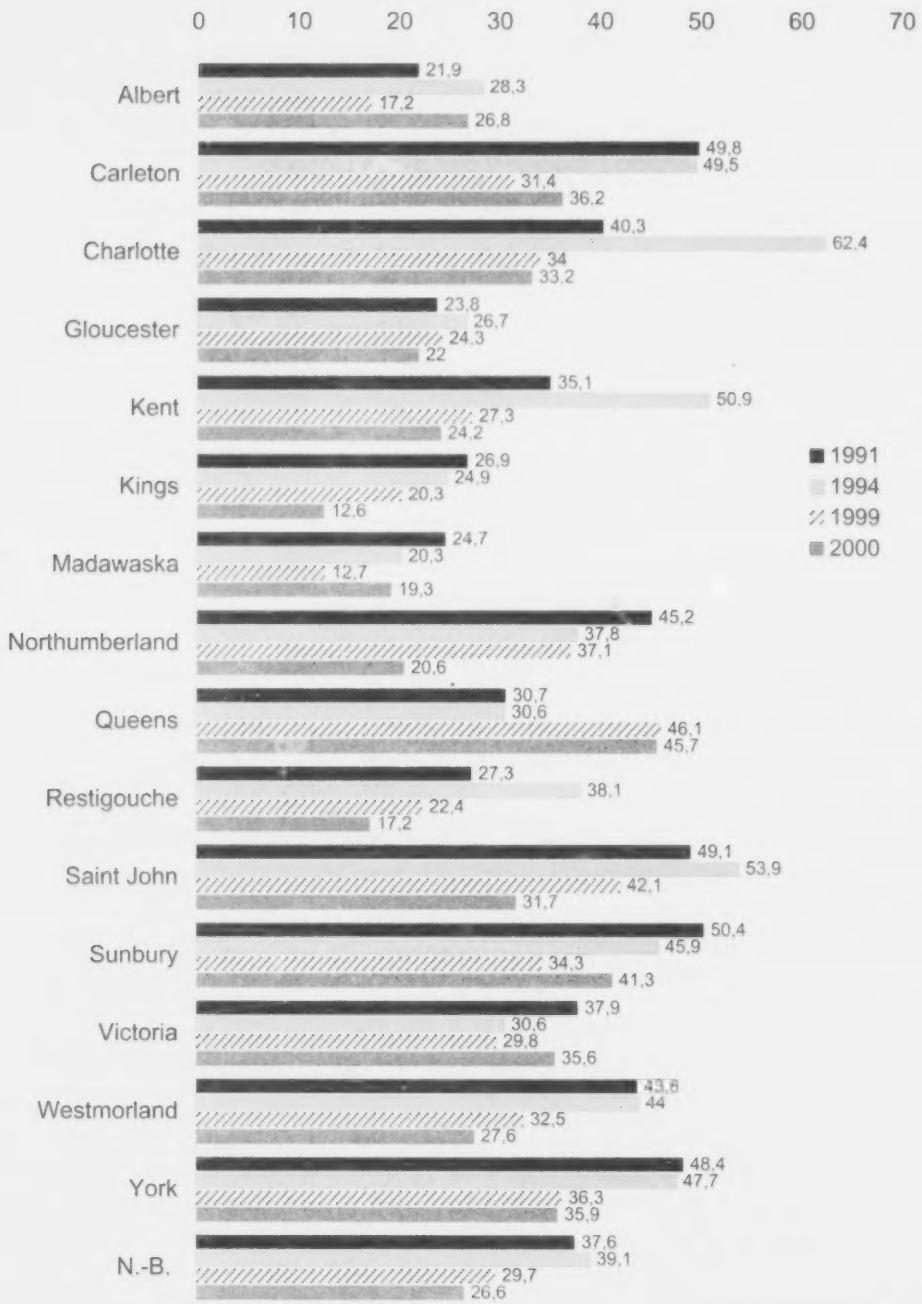

Légende : Taux de grossesse sur 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans résidantes du N.-B seulement. Dans ses calculs, le ministère de la Santé et du Mieux-être du N.-B. tient compte des naissances vivantes enregistrées, des avortements pratiqués dans les hôpitaux reconnus du N.-B. ainsi que des accouchements d'enfants mort-nés (gestation d'au moins 20 semaines.) Les chiffres visent les femmes âgées de 15 à 19 ans à la fin de leur grossesse. La Direction des statistiques de l'état civil ne tient pas compte des avortements pratiqués dans les cliniques ou à l'extérieur de la province, des avortements spontanés ou d'autres pertes fœtales. Les taux de grossesse selon le comté pour les années précédant 1991 ne sont pas connus.

Source : Ministère de la Santé et du Mieux-être, Statistiques de l'état civil.

Pendant les années 90, le taux de grossesse chez les adolescentes a fluctué de façon importante dans les comtés du Nouveau-Brunswick. Les taux de grossesse dans les comtés tels que Saint John, Charlotte et York sont plus élevés que la moyenne provinciale, mais ces taux aussi sont à la baisse depuis quelques années. Dans d'autres comtés dont ceux d'Albert et de Queens, on note des augmentations du taux de grossesse sur 1 000 adolescentes (à noter que dans le comté Albert, le taux de natalité chez les adolescentes demeure bas.)

Les taux de natalité chez les adolescentes sont également à la baisse (aucun graphique) dans la plupart des comtés. En 2001, on note 20,5 naissances par 1 000 adolescentes. Ce chiffre varie entre 12.5 dans le comté de Westmorland (14.4, Madawaska) à 29.9 dans le comté de Kent; 28.5, Sunbury; 27.8 au Northumberland; et 27.3 à Saint John. Certains comtés, comme ceux de Saint John et de Sunbury ont des taux de natalité plus élevés que la moyenne provinciale depuis au moins les années 80, alors que d'autres, comme Albert, Madawaska, Gloucester et Westmorland, demeurent sensiblement en dessous de la moyenne provinciale depuis au moins les années 80.

(Nota : Les taux selon le comté sont calculés au moyen des estimations de population au 1 juillet, fournies par Statistiques Canada, 2001. Source : Ministère de la Santé et du Mieux-être du N.-B., Statistiques de l'état civil; Statistique Canada, Division de la démographie.)

1. Le plus haut niveau de scolarité atteint, selon le sexe, chez les personnes de 15 ans et plus, N.-B., 1991, 1996, 2001

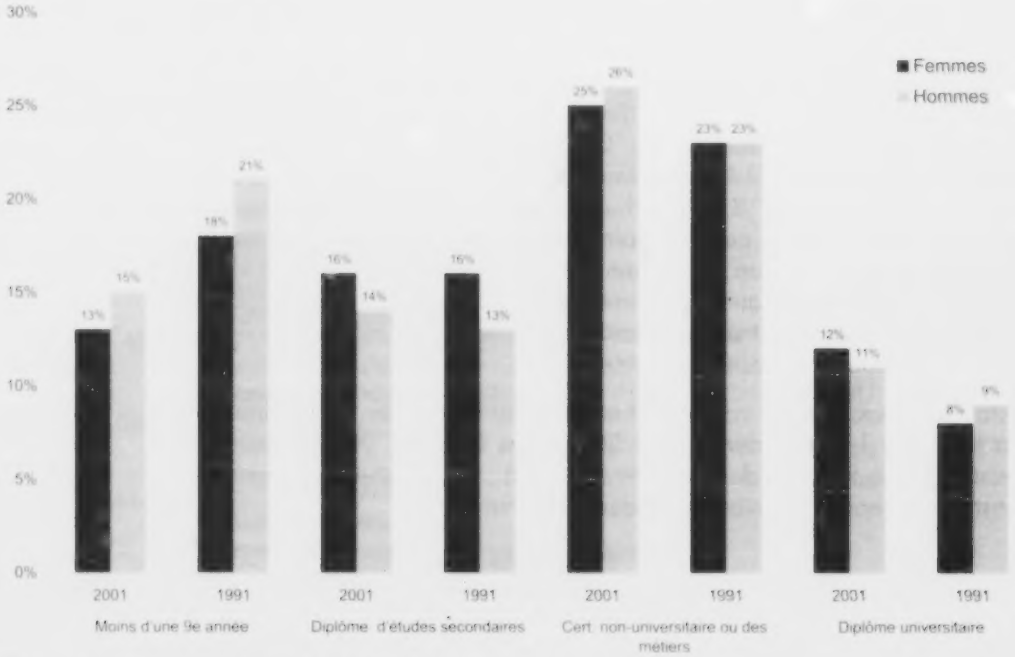

Source: Statistique Canada, 1991, 1996 et 2001 Recensement du Canada.

Note: Ces données ne tiennent pas compte des personnes ayant plus d'une 9e année mais n'ayant pas complété un diplôme ou un certificat.

Le niveau de scolarité des hommes et des femmes au Nouveau-Brunswick s'est amélioré dans la dernière décennie. Les femmes ont dépassé les hommes à certains niveaux. En 2001, 12% des femmes et 11% des hommes de 15 ans et plus au N.-B. détenaient un diplôme universitaire, comparativement à 8% et 9% respectivement en 1991 et 2% et 5% en 1971. Également en 2001, 13% des femmes et 15% des hommes avaient moins d'une 9e année, une amélioration comparativement à 18% et 21% respectivement en 1991.

Les femmes et les hommes au N.-B. ont en général un niveau de scolarité inférieur à la moyenne canadienne. Au niveau national, l'écart entre les hommes et les femmes est moins important et dans le cas des diplômes universitaires, le taux des hommes est plus élevé que celui des Canadiennes : en 2001, 15% des femmes et 16% des hommes détenaient un diplôme universitaire. Toujours au niveau national, 10% des femmes et des hommes avaient moins d'une 9e année.

La population autochtone : Les femmes autochtones au N.-B. ont un meilleur niveau de scolarité que les hommes autochtones. Elles sont cependant moins nombreuses à avoir complété leurs études secondaires ou universitaires que la moyenne dans la population non-autochtone.

En 2001, 40% des femmes d'identité autochtone* de 15 ans et plus au N.-B. et 46% des hommes n'avaient pas complété leurs études secondaires, comparativement à 36% et 39% des femmes et des hommes non autochtones. Quant à un diplôme universitaire, 7% des femmes autochtones au N.-B. et 3% des hommes en détenaient, comparativement à 12% et 11% des femmes et des hommes non autochtones. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada)

Les populations anglophones et francophones : En 2001, 21% des femmes francophones avaient moins d'une 9e année de scolarité, comparativement à 8% des femmes anglophones et 23% des hommes francophones. Quant à un diplôme universitaire, 11% des femmes francophones, 12% des femmes anglophones et 9% des hommes francophones en détenaient en 2001. (Fédération des dames d'Acadie inc., *Profil socioéconomique des femmes francophones du Nouveau-Brunswick*, à paraître)

Les personnes ayant un handicap **: En 2001, 42% des femmes et 48% des hommes au N.-B. âgés entre 15 et 64 ans et ayant un handicap n'avaient pas complété leurs études secondaires, comparativement à 28% des femmes et 31% des hommes sans handicap. Quant à un diplôme ou un certificat universitaire, 9% des femmes et 6% des hommes avec handicap en détiennent, comparativement à 16% et 13% des hommes sans handicap. (Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001)

* Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

** Les personnes handicapées sont celles qui affirment avoir de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou qui signalent qu'un trouble physique ou psychique ou un problème de santé les restreint dans leurs activités; types d'incapacités comprennent l'incapacité liée à l'ouïe, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les troubles psychologiques et la déficience intellectuelle.

2. Représentation des filles dans certains cours du secondaire *, N.-B., 2002-2003

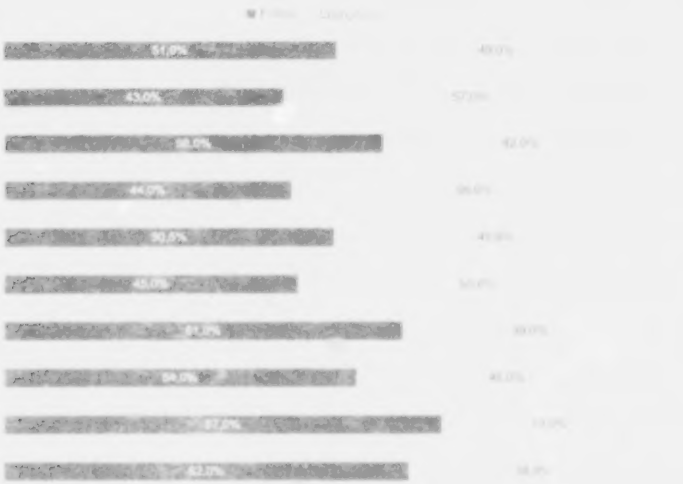

* Les données portent sur les cours à option de 12e année (cours d'informatique à option de 11e et de 12e année dans les écoles francophones, cours de mathématiques de 12e année obligatoire dans certaines écoles anglophones en 2002-2003).

Source : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

Les filles dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick ont en général suivi les cours de mathématiques et de sciences **à option** de 12e année dans une proportion égale ou supérieure aux garçons, pendant l'année scolaire de 2002-2003. On note que, dans les écoles anglophones, les filles étaient légèrement sous-représentées en physique, en informatique et en mathématiques.

En général, les filles et les garçons ont obtenu des résultats comparables aux examens provinciaux du secondaire pour les cours **obligatoires** de mathématiques et de sciences. Les filles ont réussi au moins aussi bien que les garçons les examens de 10e année de physique et de 11e année en mathématiques et chimie en 2001-2002. Dans les écoles francophones, les filles et les garçons ont obtenu la même note moyenne à l'examen de physique et de chimie (59%) alors qu'en mathématiques, la moyenne des filles était 59% et celle des garçons 57%. Du côté anglophone, un nombre légèrement moins élevé de filles que de garçons ont réussi à l'examen de mathématiques de 11e année (68% des filles ont réussi et 72% des garçons) (Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, *Résultats des examens provinciaux – Districts scolaires francophones*, décembre 2002; *Résultats scolaires 2002 – Districts scolaires anglophones*.)

Les garçons sont plus portés que les filles à décrocher de l'école intermédiaire ou secondaire. En 2001-2002, 3,5% des garçons (1 066) de la 7e à la 12e année ont abandonné leurs études, comparativement à 2,3% des filles (633). Cet écart entre les sexes a très peu changé depuis 1998-1999, alors que le taux de décrochage était de 4% pour les garçons et de 2,4% pour les filles (Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick).

2. Représentation des filles dans certains cours du secondaire *, N.-B., 2002-2003

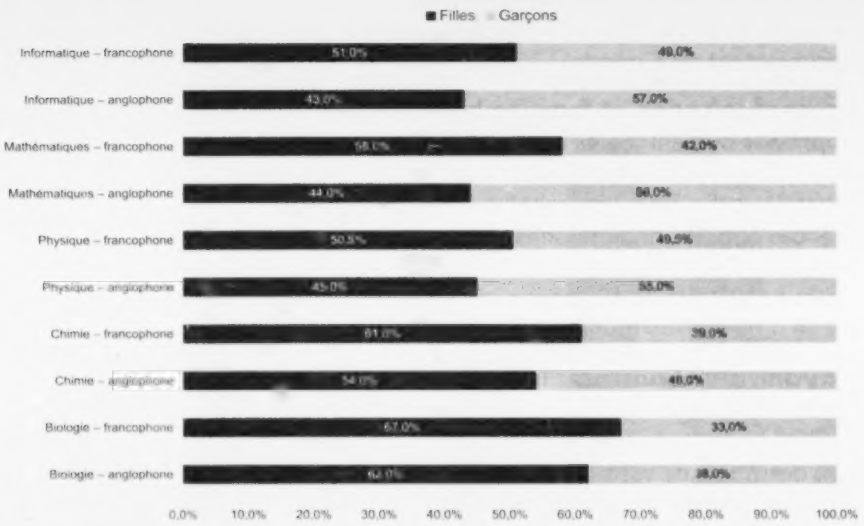

* Les données portent sur les cours à option de 12e année (cours d'informatique à option de 11e et de 12e année dans les écoles francophones; cours de mathématiques de 12e année obligatoire dans certaines écoles anglophones en 2002-2003).

Source : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

Les filles dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick ont en général suivi les cours de mathématiques et de sciences **à option** de 12e année dans une proportion égale ou supérieure aux garçons, pendant l'année scolaire de 2002-2003. On note que, dans les écoles anglophones, les filles étaient légèrement sous-représentées en physique, en informatique et en mathématiques.

En général, les filles et les garçons ont obtenu des résultats comparables aux examens provinciaux du secondaire pour les cours **obligatoires** de mathématiques et de sciences. Les filles ont réussi au moins aussi bien que les garçons les examens de 10e année de physique et de 11e année en mathématiques et chimie en 2001-2002. Dans les écoles francophones, les filles et les garçons ont obtenu la même note moyenne à l'examen de physique et de chimie (59%) alors qu'en mathématiques, la moyenne des filles était 59% et celle des garçons 57%. Du côté anglophone, un nombre légèrement moins élevé de filles que de garçons ont réussi à l'examen de mathématiques de 11e année (68% des filles ont réussi et 72% des garçons) (Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, *Résultats des examens provinciaux – Districts scolaires francophones*, décembre 2002; *Résultats scolaires 2002 – Districts scolaires anglophones*.)

Les garçons sont plus portés que les filles à décrocher de l'école intermédiaire ou secondaire. En 2001-2002, 3,5% des garçons (1 066) de la 7e à la 12e année ont abandonné leurs études, comparativement à 2,3% des filles (633). Cet écart entre les sexes a très peu changé depuis 1998-1999, alors que le taux de décrochage était de 4% pour les garçons et de 2,4% pour les filles (Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick).

3. Représentation des femmes dans les programmes des Collèges communautaires par domaine de formation, N.-B., 1985/1986 – 2002/2003

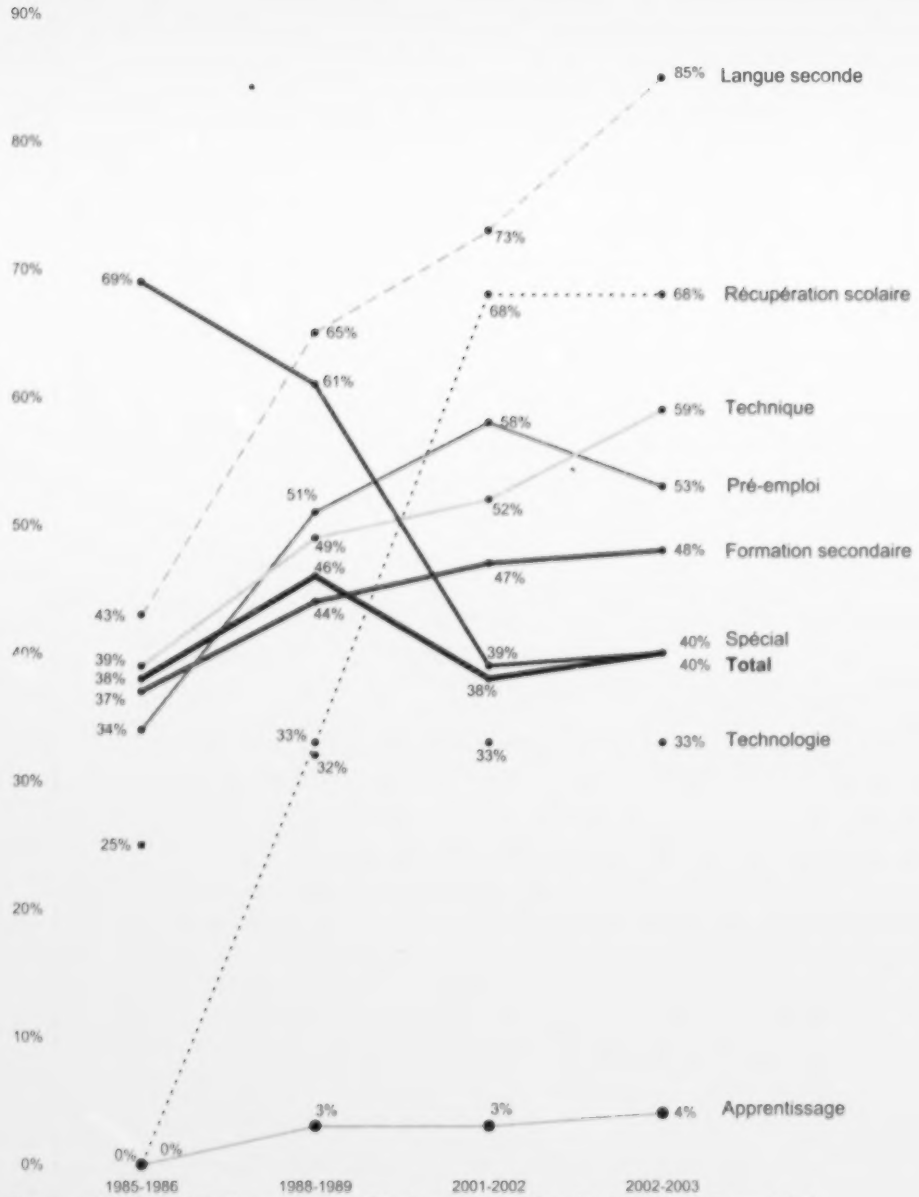

Source : Ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick; J. McFarland, *Women's Access to Training in New Brunswick*, 1999.

Nota : Femmes en tant que pourcentage du total de l'effectif des programmes réguliers à temps plein. Seuls des hommes étaient inscrits en récupération scolaire en 1985-1986.

Quarante pour cent des étudiants qui fréquentaient les Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick à plein temps en 2002-2003 étaient des femmes, comparativement à 38% l'année précédente et 46% en 1988-89. Le nombre de femmes qui fréquentaient les Collèges

communautaires à temps plein est passé de 618 en 1985-1986 à 7 659 (42% des inscriptions) en 1995-1996 et, en 2002-2003, à 2 859 femmes.

La diminution numérique et proportionnelle des femmes dans les Collèges communautaires peut être liée à la réduction des subventions de formation. Près de 80% des étudiantes des Collèges communautaires en 1985-1986 et 57% en 1996-1997 recevaient un appui financier du gouvernement ou du secteur privé, mais à la fin des années 1990, moins de 30% recevaient une telle aide. Parmi les clients qui recevaient une aide financière en vertu du programme provincial Formation et perfectionnement professionnel en 2002-2003, 43% étaient des femmes. La subvention moyenne accordée aux femmes était de 5 500$, contre 4 000$ pour les hommes).

En 2002, les femmes qui fréquentaient les Collèges communautaires étaient encore concentrées dans les programmes de formation qui mènent à des emplois traditionnellement féminins, et les hommes dans les programmes traditionnellement masculins. Les femmes sont nombreuses dans les programmes de courte durée, y compris les programmes de langue seconde où elles comptaient pour 85% de la clientèle. Elles sont toujours minoritaires dans les programmes technologiques de plus longue durée et les programmes d'apprentissage, qui mènent à des emplois mieux rémunérés dans les métiers spécialisés. En 2002-2003, seulement 4% des apprentis dans les programmes à temps plein étaient des femmes (35 sur 858). L'année précédente elles étaient 38 sur 1 474 apprentis (3%).

Les femmes représentaient 94% des diplômés du programme d'infirmière auxiliaire, 88% des diplômés du programme de Services aux jeunes et 99% des diplômés en technologie de bureau en 2002-2003. Les hommes comptaient pour 99% des diplômés en Techniques d'entretien automobile, 98% des diplômés du programme de machiniste, 96% en charpenterie, 87% des technologues en génie civil et pour 100% des diplômés du programme d'électricité. Pour ce qui est de la technologie de l'informatique (programmation), 26% des diplômés seulement étaient des femmes en 2002-2003.

La plupart des hommes et des femmes qui détenant un diplôme dans ces domaines avaient réussi à se placer un an après l'obtention du diplôme, habituellement dans des emplois directement ou indirectement liés à leur formation. De 85% à 100% des femmes dans les programmes de formation énumérés ci-dessus avaient trouvé un emploi un an après l'obtention du diplôme.

4. Femmes en pourcentage de l'effectif universitaire à temps plein par domaine d'études, N.-B., 1980/81 – 2002/2003

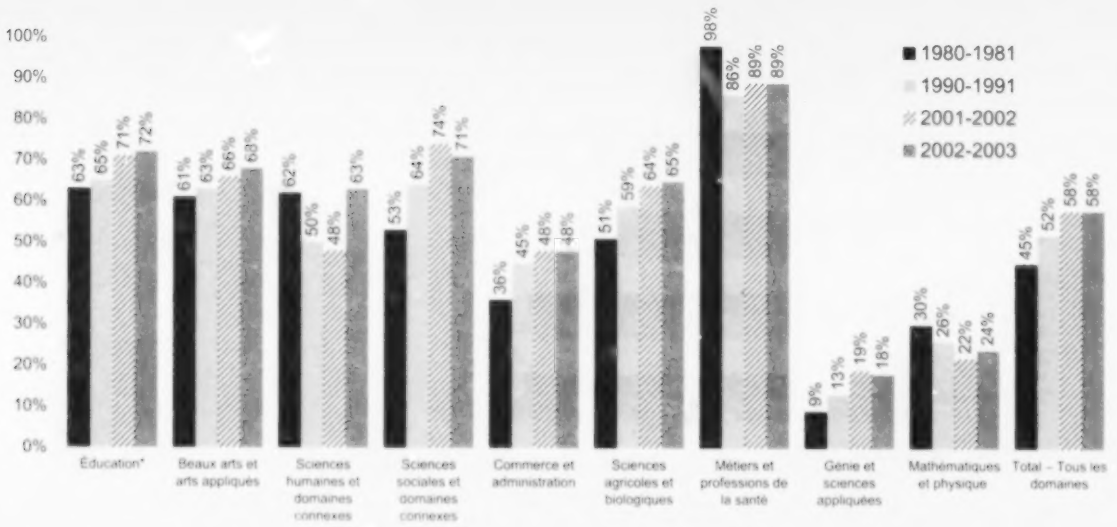

* Comprend l'éducation physique, les sports et les loisirs.

Nota : Effectif à temps plein des programmes du baccalauréat, du premier grade professionnel, de la maîtrise et du doctorat.

Source : Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Depuis plus de 10 ans, les femmes forment la majorité de la population étudiante aux universités du Nouveau-Brunswick. En 2002-2003, les femmes représentaient 58% des étudiants à plein temps dans les universités de la province, le même niveau que l'an dernier (45% en 1980-1981).

En génie et les sciences appliquées, la sous représentation des femmes est sévère (18%) et en mathématiques et les sciences physiques, elles perdent du terrain : 24% femmes en 2002-2003, comparativement à 30% en 1980-81. Les femmes ont intégré certains domaines non traditionnels tel le droit. 53% des étudiants en droit au N.-B. étaient des femmes en 2002-2003, comparativement à 60% en 2001-2002 et 37% en 1980-1981.

La majorité des étudiants à temps partiel sont des femmes : 63% en 2002-2003, comparativement à 60% en 1980-1981.

La participation des femmes au niveau du doctorat ou de la maîtrise a augmenté dans les derniers 20 ans. 49% des étudiants au doctorat sont des femmes et 52% des étudiants à la maîtrise en 2002-2003, comparativement à 13% et 36% respectivement en 1980-1981.

SANTÉ

1. Activité physique selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B. et Canada, 1994/1995 – 2000/2001

E : Statistique Canada avise que ces pourcentages doivent être utilisés avec prudence. Les données sont basées sur les habitudes en matière d'activité physique signalées par les participants au sondage.

Source : Ministère de la Santé et du Mieux-être du Nouveau-Brunswick, *Indicateurs de rendement en matière de santé*, septembre 2002.

Le pourcentage de filles de 12 à 19 ans au Nouveau-Brunswick qui sont actives physiquement a chuté, passant de 61% à 45% entre 1994-1995 et 2000-2001. Chez les garçons, il a également chuté de 67% à 53%. Ce déclin marqué au N.-B. est contraire aux tendances dans le reste du Canada et de la population Néo-brunswickoise. En moyenne au Canada, le pourcentage des jeunes femmes actives physiquement, qui était de 50% en 1994-1995, avait augmenté à 55% en 2000-2001, alors que le pourcentage chez les jeunes hommes a diminué légèrement de 65% à 64%.

Chez les femmes adultes du N.-B., y compris les aînées, le pourcentage qui est actif physiquement a augmenté entre 1994-1995 et 2000-2001. On note aussi que les femmes âgées de 20 à 44 ans sont plus actives que les hommes de cet âge au N.-B.. Toutefois, dans tous les groupes d'âge, la population du N.-B. est moins active que la moyenne canadienne.

Au N.-B., les femmes sont moins nombreuses que les hommes à avoir une « surcharge pondérale », mais il y a autant de femmes atteintes d'obésité (surcharge pondérale grave) que d'hommes. En 2000-2001, 21% des femmes étaient obèses au N.-B., et 28% avaient une surcharge pondérale, comparativement à 21% et 41% pour les hommes et à 14% et 25% pour les femmes canadiennes. (Source : *Résultats d'un sondage sous forme de questionnaire d'auto-évaluation auprès des adultes âgés de 20 à 64 ans, à l'exclusion des femmes enceintes et des personnes vivant en établissement, dans les réserves et sur les bases des Forces canadiennes.*)

2. Divers problèmes de santé mentale diagnostiqués dans les centres de santé mentale selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2002-2003

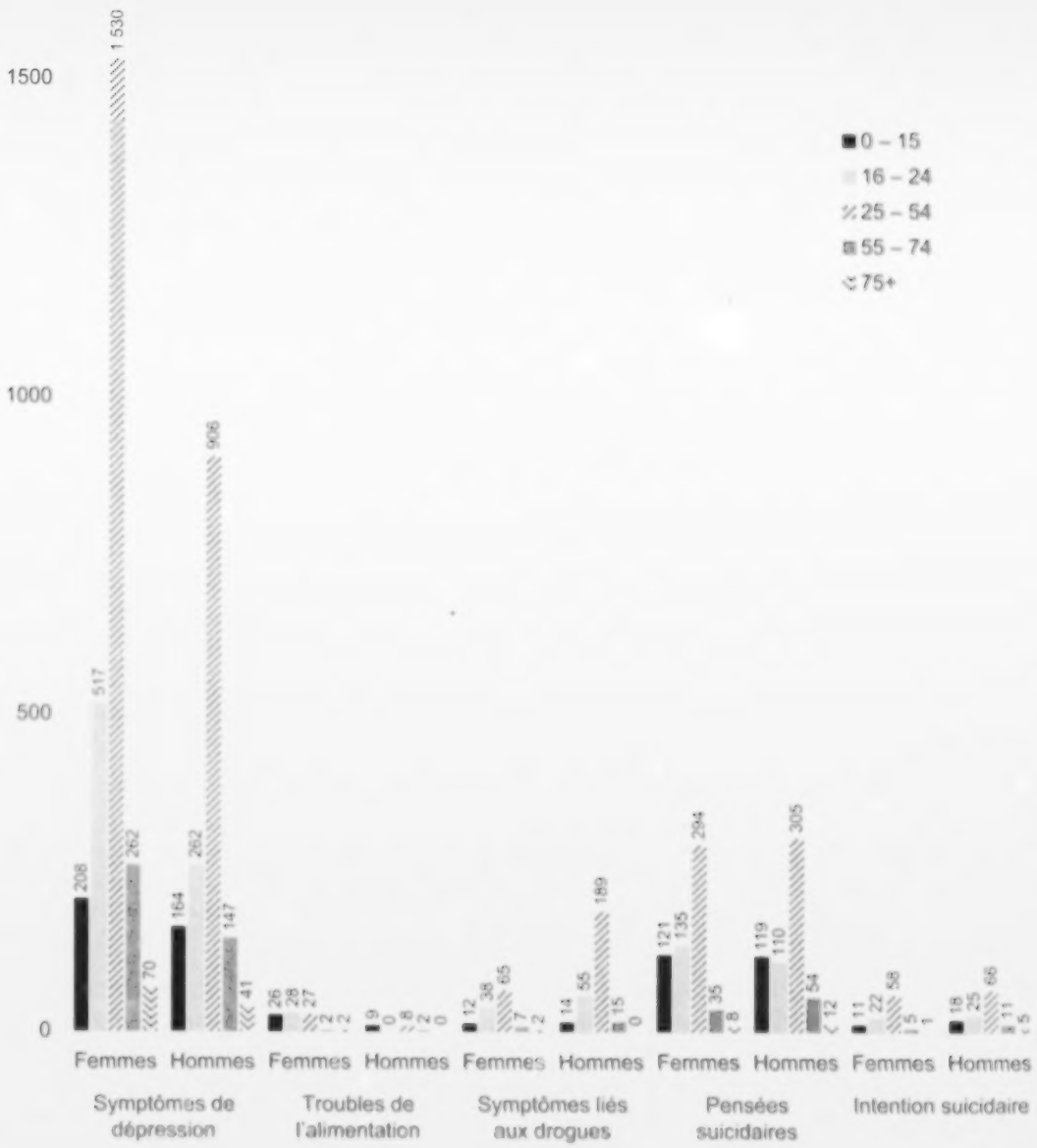

Nota : Le nombre de personnes qui présentent le problème particulier.

Source : Ministère de la Santé et du Mieux-être du Nouveau-Brunswick, Services de santé mentale.

Plus de 15 000 femmes et près de 13 000 hommes ont consulté les centres de santé mentale de la province en 2002-2003. Les femmes ont plus tendance que les hommes à rechercher de l'aide avec des symptômes de dépression ou des troubles de l'alimentation alors que

les hommes consultent plus souvent que les femmes suite à des symptômes liés aux drogues. En 2002-2003, 85 filles et femmes, (la moitié du nombre rapporté l'an dernier), presque toutes âgées de moins de 25 ans, ont visité un centre de santé mentale pour un trouble de l'alimentation, alors que 19 hommes (le même nombre que l'an dernier), âgés pour la plupart de moins de 15 ans, ont consulté pour cette raison.

Presque deux fois plus de femmes que d'hommes se sont présentées à un centre de santé mentale avec des symptômes de dépression : 2 587 filles ou femmes, comparé à 1 520 garçons ou hommes en 2002-2003 (contre 3 166 et 1 713 l'an dernier).

Les dix problèmes présentés le plus fréquemment par les femmes en 2002-2003 sont les suivants : symptômes de dépression, symptômes d'anxiété, difficultés d'adaptation, autres conditions pouvant nécessiter une attention clinique, difficulté à gérer les comportements et les émotions, problèmes dans les relations, pensées suicidaires, relations familiales conflictuelles; troubles du sommeil et relation parent-enfant conflictuelle. Chez les hommes, les dix principaux problèmes sont semblables, à quelques exceptions près : symptômes de dépression, difficultés d'adaptation, symptômes d'anxiété, autres conditions pouvant nécessiter une attention clinique, difficulté à gérer les comportements et les émotions, pensées suicidaires, problèmes dans les relations, trouble de contrôle des impulsions, troubles du sommeil et problèmes reliés à l'école ou l'université.

3. Principales causes de décès* selon le sexe, N.-B., 2000

FEMMES

Cause de décès	No. de cas	% de toutes les causes
1. Cancer	769	26%
2. Maladie du coeur	742	25%
3. Maladie cérébrovasculaire	276	9%
4. Maladie respiratoire	225	8%
5. Trouble digestif	118	4%

HOMMES

Cause de décès	No. de cas	% de toutes les causes
1. Cancer	934	30%
2. Maladie du coeur	809	26%
3. Maladie respiratoire	275	9%
4. Maladie cérébrovasculaire	177	6%
5. Accidents (autre que ceux avec un véhicule)	108	3%

*Tous les âges

Source : Ministère de la Santé et du Mieux-être du Nouveau-Brunswick, *Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2001.*

Le cancer a dépassé les maladies du cœur comme principale cause de décès chez les femmes du Nouveau-Brunswick en 2001. Les maladies du cœur étaient la cause principale de décès chez les femmes depuis 10 ans; elles sont en deuxième place en 2001 chez les femmes et les hommes. Les taux de mortalité du cancer étaient de 261 pour 100 000 hommes et 206 pour 100 000 femmes au N.-B. en 2001. Les maladies du cœur touchaient 199 femmes et 227 hommes par 100 000 population.

Incidence du cancer du sein et du poumon : Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes mais plus de femmes meurent du cancer du poumon. Le nombre de cas de cancer du sein nouvellement diagnostiqués continue d'augmenter chez les femmes au N.-B. et au Canada, probablement en partie grâce à un meilleur dépistage (N.-B. : 74 par 100 000 de population en 1976 et 110 par 100 000 de population (estimation) en 2002. Canada : 85 en 1976 et 106 en 2002). En effet, les taux de mortalité par cancer du sein chez les femmes demeurent stables depuis 20 ans au N.-B. et au Canada: il était de 30 pour 100,000 population au N.-B. en 2001 (25 au Canada en 1999), une baisse par rapport à 32 en 1979 (30 au Canada). On note par contre une hausse spectaculaire du nombre de cancers du poumon chez les femmes au N.-B. et au Canada. Bien que plus d'hommes que de femmes meurent du cancer du poumon chaque année, l'écart entre les sexes diminue au fil du temps. Le taux de mortalité par cancer du poumon chez les femmes était de 37 pour 100 000 de population en 1999, (35 pour les Canadiennes, 73 chez les hommes du N.-B. et 71 chez les Canadiens), une augmentation inquiétante par rapport à 17 en 1979 (16 pour les Canadiennes, 74 chez les hommes du N.-B. et 72 pour les Canadiens). (Statistique Canada, *Indicateurs de la santé comparables*, octobre 2002; Ministère de la Santé et du Bien-être, Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2001.) En 2000-2001, une proportion plus élevée de filles fumaient que de garçons au N.-B. : 16% contre 15%. Dans l'ensemble de la population du N.-B. en 2000, 21% des femmes fument quotidiennement, comparativement à 25% des hommes. (Ministère de la Santé et du Mieux-être du N.-B., Indicateurs de rendement en matière de santé, sept. 2002)

4. Césariennes en pourcentage des naissances, selon les régions de santé, N.-B. 2002-2003

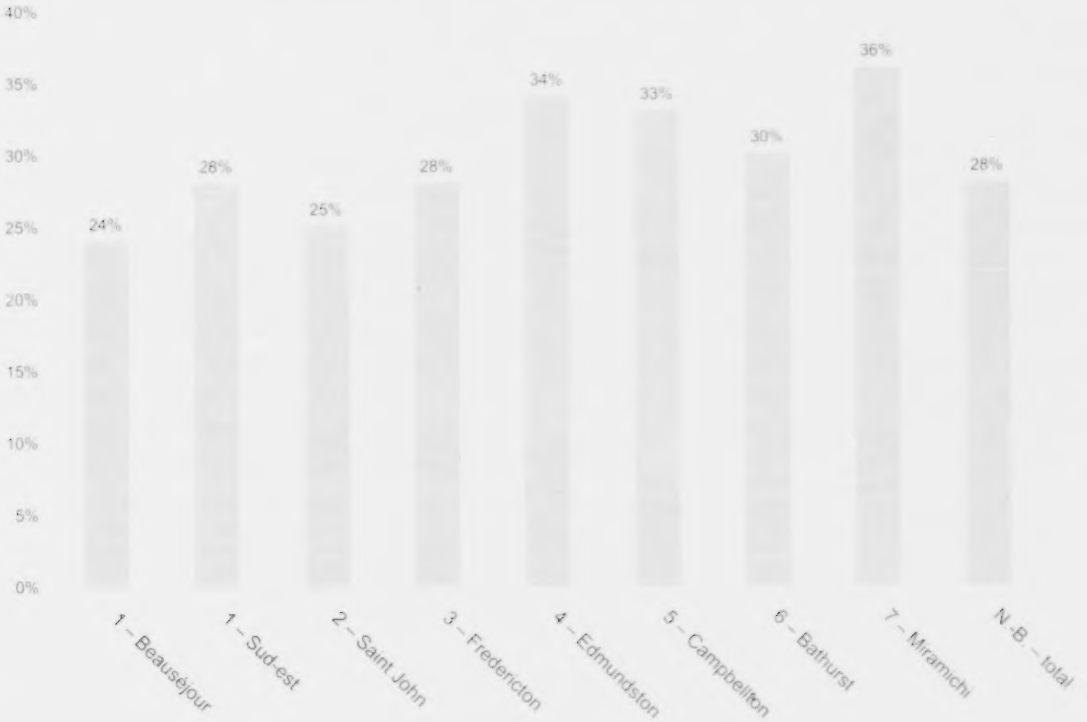

Source: Ministère de la Santé et du Mieux-être du Nouveau-Brunswick, données préliminaires pour 2002-2003.

Les accouchements par césarienne sont de plus en plus fréquentes au Nouveau-Brunswick : 28% de toutes les naissances étaient des césariennes en 2002-2003, contre 22% en 1997-98. D'importantes variations sont notées entre les régions et demeurent inexpliquées : la région de la Miramichi rapporte le plus haut taux, 36% et celle de Beauséjour le plus bas, à 24%.

Les taux de césariennes augmentent au Canada et dans les pays de l'Ouest. En moyenne au Canada, 21% des accouchements étaient des césariennes en 2000-2001 (les chiffres les plus récents), alors que seulement 19% l'étaient en 1997-98.(Institut canadien d'information sur la santé, *Indicateurs de santé*, 2003).

L'Organisation mondiale de la santé recommande que pas plus de 15% des naissances devraient être des césariennes, en raison des risques pour le bébé et la mère.

5. Nombre de cas et taux* de chlamydia, selon le sexe, N.-B. et Canada, 1992 – 2002

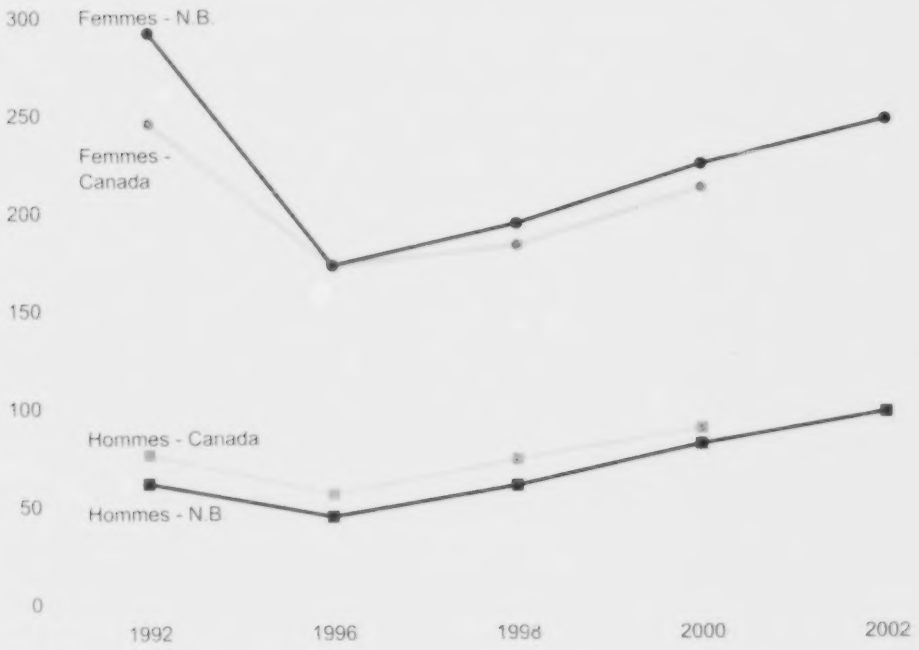

ND.= non disponible

*Taux pour 100 000 population, tous les âges.

Source: Santé Canada. Direction générale de la santé de la population et de la santé publique, tableau ITS en ligne appendice 1.2; Service provincial d'épidémiologie, Ministère de la Santé et du Mieux-être du Nouveau-Brunswick.

Le chlamydia est l'infection transmise sexuellement la plus répandue chez les femmes et les hommes au Nouveau-Brunswick et au Canada. Il présente souvent aucun symptôme et est une des causes de stérilité chez les femmes. Le taux d'infection au chlamydia augmente depuis quelques années, surtout chez les femmes. En 2002, le taux pour les femmes au N.-B. était de 246 pour 100 000 population et on comptait 941 cas rapportés. Chez les hommes, on rapportait 363 cas, un taux de 97 pour 100 000 population en 2002.

Ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui ont les taux d'infection les plus élevés: 753 des 941 femmes atteintes au N.-B. en 2002 étaient âgées de 24 ans ou moins (et 244 des 363 hommes)

La tendance nationale est similaire mais le taux chez les Canadiennes est légèrement inférieur au taux provincial en 2000, la plus récente compilation de données disponible : 212 pour 100 000 Canadiennes, comparativement à 224 pour 100 000 femmes au N.-B.

6. Taux pour 1 000 femmes et nombre d'avortements provoqués, selon le groupe d'âge, résidentes du N.-B., 1974-2000

Année / Groupe d'âge	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40+	Taux pour 1 000 femmes, 15 à 44 ans (Nombre total)**
1974	4.4 (157)	4.9 (151)	2.1 (54)	1.7 (33)	1.2 (19)	0.7 (11)	3.1 (440)
1976	4.2 (163)	3.6 (121)	2.2 (64)	1.4 (30)	0.9 (16)	0.7 (12)	2.6 (400)
1980	5.2 (188)	4.2 (143)	1.9 (59)	1.3 (35)	1.2 (25)	0.6 (8)	2.8 (467)
1984	2.3 (73)	2.9 (101)	1.4 (44)	0.8 (25)	0.7 (17)	0.7 (13)	1.6 (278)
1986	3.6 (107)	3.6 (121)	2.1 (68)	0.9 (27)	0.8 (22)	0.4 (8)	2.0 (358)
1990	4.5 (132)	7.1 (205)	3.5 (114)	1.6 (51)	0.9 (27)	0.4 (11)	3.0 (542)
1994	6.9 (185)	12.1 (334)	6.5 (184)	2.6 (83)	1.7 (54)	0.4 (11)	4.8 (852)
1996	8.8 (229)	15.9 (428)	7.9 (207)	4.3 (134)	2.1 (66)	1.0 (31)	6.5 (1 120)
1999	9.9 (250)	14.9 (382)	7.6 (199)	4.0 (112)	1.7 (55)	0.7 (22)	6.1 (1 031)
2000	10.1 (255)	16.6 (418)	7.6 (200)	4.7 (125)	2.3 (72)	0.8 (24)	6.6 (1 098)

* Comprend des avortements thérapeutiques légaux pratiqués sur les résidentes du N.-B. dans les hôpitaux et les cliniques (les données des cliniques sont disponibles pour le N.-B. depuis 1994, le Québec depuis 1978, et les autres provinces depuis 1990) au Canada. Exclut les avortements pratiqués aux États-Unis sur les résidentes canadiennes. Taux pour 1,000 femmes du même âge. Il pourrait y avoir une sous-estimation du nombre de résidentes du N.-B. qui obtiennent un avortement à l'extérieur du N.-B. pour les raisons suivantes : les avortements pratiqués aux États-Unis sur les résidentes canadiennes ne sont pas inclus parce que la province de résidence pour ces cas n'est pas signalée; les dénombrements excluent les cas dont la province de résidence est inconnue ou non signalée. Par exemple, la province de résidence n'est pas indiquée dans les rapports des cliniques et de certains hôpitaux du Québec, ni dans les rapports des hôpitaux et des cliniques de la C.-B. Depuis 1999, l'Ontario ne fournit plus les données sur les non-résidentes de l'Ontario qui obtiennent un avortement dans une clinique d'Ontario.

** Le total comprend un nombre restreint d'avortements pratiqués sur les femmes dont l'âge est inconnu, ainsi que les avortements pratiqués sur les filles de moins de 15 ans.

Source: Statistique Canada, *Santé périnatale : Grossesses et taux*, Canada, 1974-1993; Statistique Canada, Division des statistiques sur la santé, tableau personnalisé.

Le nombre d'avortements pour 1 000 femmes a augmenté depuis les années 70 au Nouveau-Brunswick mais le taux demeure nettement inférieur au taux national. En 2000, le taux provincial était de 6,6 avortements pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans, comparativement à une moyenne canadienne de 15,4. En 1974, le taux provincial était de 3,1 et le taux canadien, 10,2. Les femmes de 20 à 24 ans avaient le taux le plus élevé, soit 16,6 pour 1 000 femmes au N.-B. et 31,9 au niveau canadien en 2000.

Presque 60% des avortements pratiqués sur des résidentes du N.-B. en 2000 étaient pratiqués dans un hôpital : 617 avortements ont eu lieu dans un hôpital et 481 en clinique.

Dans les autres pays développés les taux d'avortement varient de 7 pour 1 000 femmes aux Pays-Bas et en Belgique à 16 en Angleterre/Pays de Galles et 23 aux États-Unis, en 1996. (Alan Guttmacher Institute, Sharing Responsibility: Women, Society & Abortion Worldwide, 1999).

1. Revenu total* des femmes et des hommes, 15 ans et plus, N.-B., 2000

303 770 femmes **Revenu moyen : 18 586$** (62% du revenu des hommes)	**285 600 hommes** **Revenu moyen: 29 767$**
94 005 femmes ont un revenu de moins de 10,000$ (31% des femmes)	57 380 hommes ont un revenu de moins de 10 000$ (20% des hommes)
184 365 femmes ont un revenu de moins de 20 000$ (61%)	113 710 hommes ont un revenu de moins de 20 000$ (40%)
230 315 femmes ont un revenu de moins de 30 000$ (76%)	164 545 hommes ont un revenu de moins de 30 000$ (58%)
255 085 femmes ont un revenu de moins de 40,000$ (84%)	205 305 hommes ont un revenu de moins de 40,000$ (72%)

* Revenu annuel avant impôt provenant de toutes les sources, en dollars constants de 2000 (comprenant, s'il y a, les gains d'emploi, les revenus d'investissement, les revenus de pension, l'aide sociale et autres)

Source: Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada.

Un plus grand nombre de femmes ont un bas revenu que d'hommes. En 2000, 31% des femmes de 15 ans et plus au N.-B. ont un revenu annuel avant impôt de moins de 10 000$, comparativement à 20% des hommes. Seulement 16% des femmes du N.-B. et 28% des hommes avaient un revenu annuel de plus de 40 000$ en 2000.

2. Population à faible revenu, N.-B., 1980 – 2001

Années	Femmes de tous âges	Hommes de tous âges	Femmes âgées (65 et plus)	Femmes âgées seules (65 et plus)	Mères seules
1980	14%	11%	16%	43%	45%
1985	14%	10%	12%	32%	59%
1990	12%	9%	7%	18%	51%
1995	13%	11%	F	F	61%
1999	10%	9%	6%	11%	45%
2000	9%	9%	F	F	42%
2001	9%	9%	F	F	43%

* Base de 1992 – Seuil de faible revenu après impôt.

F = Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, 1980-2001.

En 2001, 9% des femmes et des hommes au Nouveau-Brunswick vivaient sous le seuil de faible revenu (après impôt) de Statistique Canada, le même taux qu'en 2000 mais une baisse comparativement à 14% chez les femmes et 11% chez les hommes en 1980.

Les mères seules et leurs enfants demeurent particulièrement vulnérables face à la pauvreté. Bien que le taux ait diminué depuis quelques années, on note une légère augmentation en 2001 : 43% en 2001 (environ 5 000 mères seules) contre 42% en 2000 (61% en 1995).

Depuis les années 80, on constate un déclin marqué du taux de pauvreté chez les femmes âgées de 65 ans et plus au N.-B. et au Canada. En raison des petits nombres au N.-B., Statistique Canada considère que les données de 2001 sur la pauvreté chez les personnes âgées ne sont pas assez fiables pour être publiées. Le taux de pauvreté chez les femmes âgées était de 6% en 1999, la dernière année de publication des données. Le taux de pauvreté chez les hommes âgés n'a pas été publié depuis 1985 pour la même raison.

La population autochtone : Plus de femmes autochtones ont un bas revenu que dans le reste de la population au N.-B. Presque la moitié des femmes autochtones ayant un revenu au N.-B. (48%) avaient un revenu de moins de 10 000$ en 2000, comparativement à 43% des hommes autochtones, 33% des femmes non autochtones et 20% des hommes non autochtones. Le revenu total moyen des femmes autochtones âgées de 15 ans ou plus au N.-B. était de 13 808$ en 2000, soit 78% du revenu moyen des hommes autochtones (17 761$), comparativement à 18 675$ et 30 019$ pour les femmes et les hommes non autochtones respectivement. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada.)

Les personnes handicapées : Les femmes handicapées sont plus susceptibles d'avoir un bas revenu que les autres personnes au N.-B. Le revenu total moyen des femmes handicapées âgées de 15 ans ou plus au N.-B. en 2000 était de 15 532$, comparativement à 19 759$ pour les femmes sans handicaps, 23 320$ pour les hommes handicapés et 30 015$ pour les hommes sans handicaps (revenu avant impôt). Plus du tiers des femmes ayant un handicap au N.-B. (35%) qui ont rapporté un revenu en 2000 avait moins de 10 000$, comparativement à 33% des femmes sans handicap, 25% des hommes avec handicap et 19% des hommes sans handicap. (Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001)

3. Taux de pauvreté des enfants : proportion d'enfants vivant dans des familles à faible revenu*, N.-B., 1980-2001

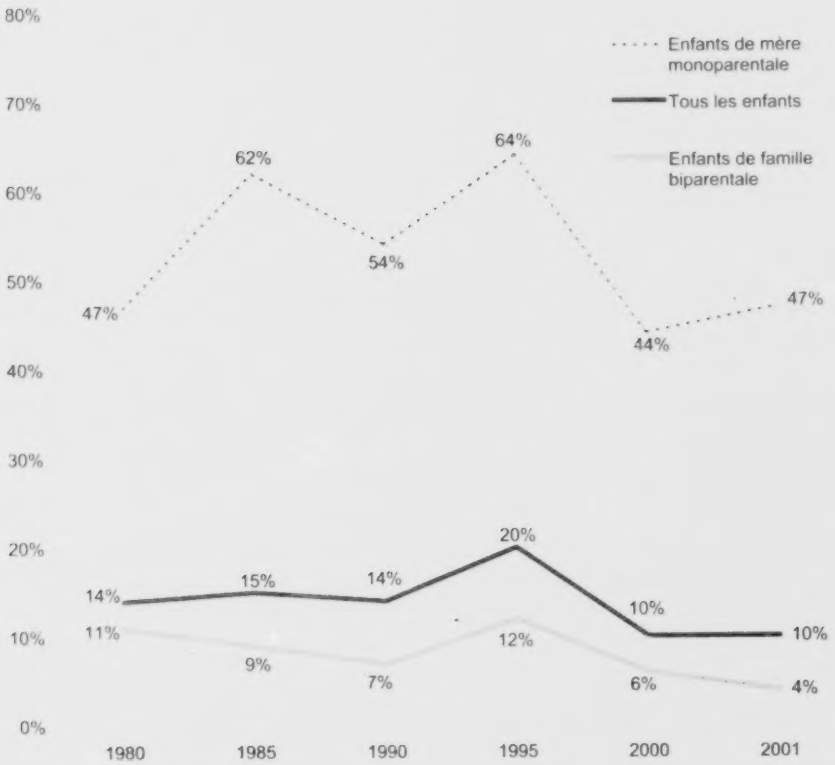

* Base de 1992 – Seuil de faible revenu après impôt.

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, 1980-2001.

La proportion d'enfants du Nouveau-Brunswick âgés de moins de 18 ans qui vivent dans la pauvreté a diminué depuis 1980, mais elle demeure élevée. En 2001, environ 15 000 enfants ou 9,7%, vivaient dans des familles à faible revenu, soit une baisse par rapport à 10,2% en 2000, 20% en 1995 et 14% en 1980, d'après le seuil de faible revenu après impôt. Les enfants qui vivent dans une famille dirigée par une mère seule sont particulièrement vulnérables. En 2001, au N.-B., 47% de ces enfants (environ 9 000) vivaient dans la pauvreté (le même taux qu'en 1980) comparativement à 44% en 2000. Le taux de pauvreté des enfants de père monoparental au N.-B. n'est pas connu (le chiffre étant trop petit et non fiable selon Statistique Canada) mais on sait qu'au niveau canadien, 13% de ces enfants vivent sous le seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté des enfants canadiens demeure plus élevé que celui au N.-B.: 11,4% en 2001 au Canada, contre 13% en 2000 et 1[illegible]% en 1980. Cependant le taux de pauvreté chez les enfants de mère monoparentale est bas au niveau national comparativement au N.-B. : était de 36% en 2001, comparativement à 38% en 2000, 59% en 1985 et 50% en 1980.

4. Moyenne de l'écart de faible revenu, N.-B., 1980 - 2001*

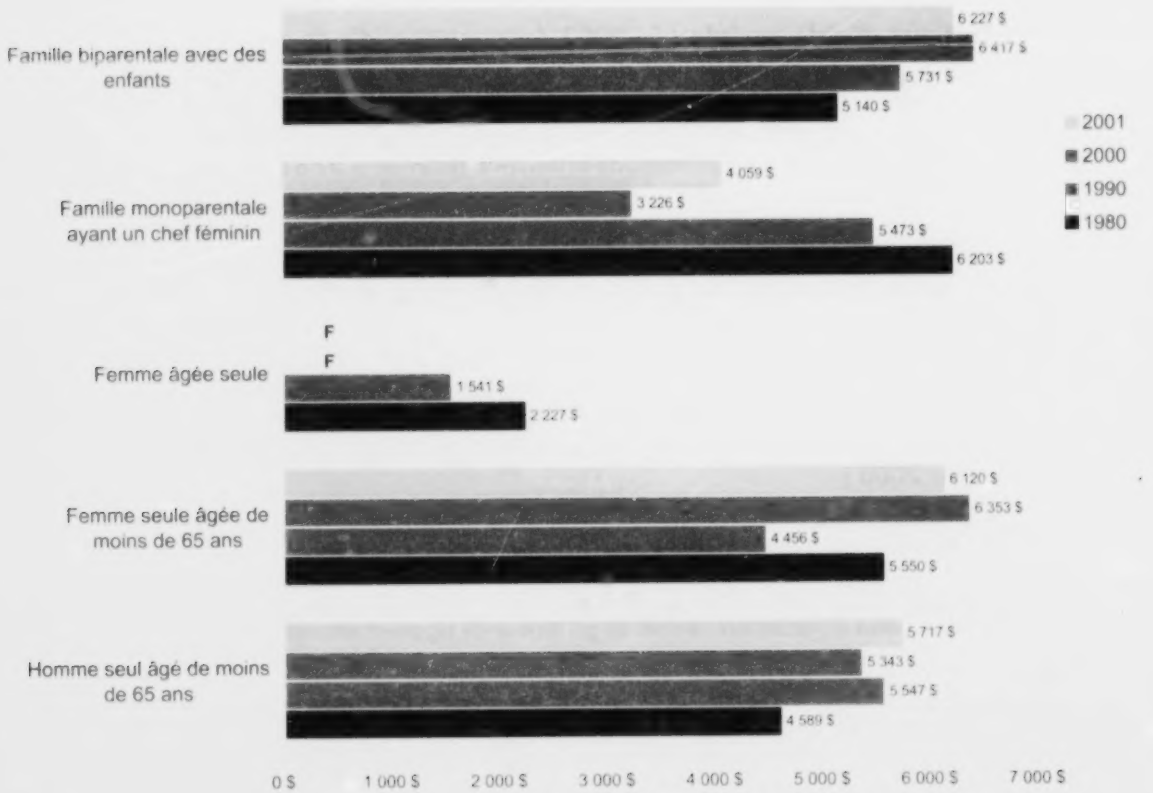

* Montant moyen nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté (base de 1992 : seuil de faible revenu après impôt) en dollars constants de 2001.

F = Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, 1980-2001

Quel est le degré de pauvreté des personnes vivant sous le seuil de pauvreté au Nouveau-Brunswick? Quel est leur manque à gagner pour atteindre le seuil de faible revenu de Statistique Canada?

Le montant moyen qui manque aux familles monoparentales ayant un chef féminin et vivant sous le seuil de faible revenu au N.-B. a augmenté depuis l'an dernier. En 2001, ces familles auraient eu besoin d'un montant additionnel de 4 059$ afin d'atteindre le seuil du faible revenu, comparativement à 3 226$ en 2000 (en dollars constants de 2001.) Cependant le manque à gagner a diminué de façon importante depuis 1980 quand le montant nécessaire était de 6 200$.

Quant aux familles biparentales avec enfants, le montant additionnel moyen qu'elles doivent percevoir pour atteindre le seuil de faible revenu au N.-B. a augmenté depuis 1980. En 2001, il manquait 6 227 $ à ces familles pour atteindre le seuil de faible revenu, une amélioration du 6 417$ nécessaire en 2000, mais une augmentation par rapport au 5 140$ requis en 1980.

Le montant additionnel moyen nécessaire pour les femmes et les hommes non âgés qui vivent seuls a augmenté. Aucune donnée fiable n'est disponible quant aux montants nécessaires pour porter les personnes âgées seules au seuil de faible revenu au N.-B.

Prestations d'aide sociale : En 2002, les prestations d'aide sociale** au Nouveau-Brunswick comptaient pour 20% à 63% des seuils de faible revenu avant impôt de Statistique Canada (base de 1992) dans les plus grandes villes de la province. Une personne apte à travailler qui était prestataire d'aide sociale au Nouveau-Brunswick recevait 3 378$ par an, soit 13 138$ moins que le seuil de faible revenu d'une personne vivant dans une des plus grandes villes de la province. Les prestations totales perçues par une personne handicapée, soit 6 906$, n'est que 42% du seuil de faible revenu (9 610$ de moins que le montant nécessaire). Quant à un parent seul avec un enfant, les prestations équivalent à 63% du seuil de faible revenu, laissant un manque de 7 559$. Les prestations totales perçues par un couple avec deux enfants sont 53% du seuil de faible revenu, soit 14 498$ moins que ce qui serait requis. (Source : Conseil national du bien-être social, *Revenus du bien-être social 2002, printemps 2003.*)

** Les prestations d'aide sociale comprennent l'aide sociale, les prestations supplémentaires telles les subventions pour le logement et les fournitures scolaires, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, le crédit pour TPS. Les bénéficiaires peuvent également être admissibles à la protection en matière de santé et l'accès aux services de garderie et de logement subventionnés.

5. Revenu moyen des femmes âgées et des hommes âgés, N.-B., 1980 - 2001

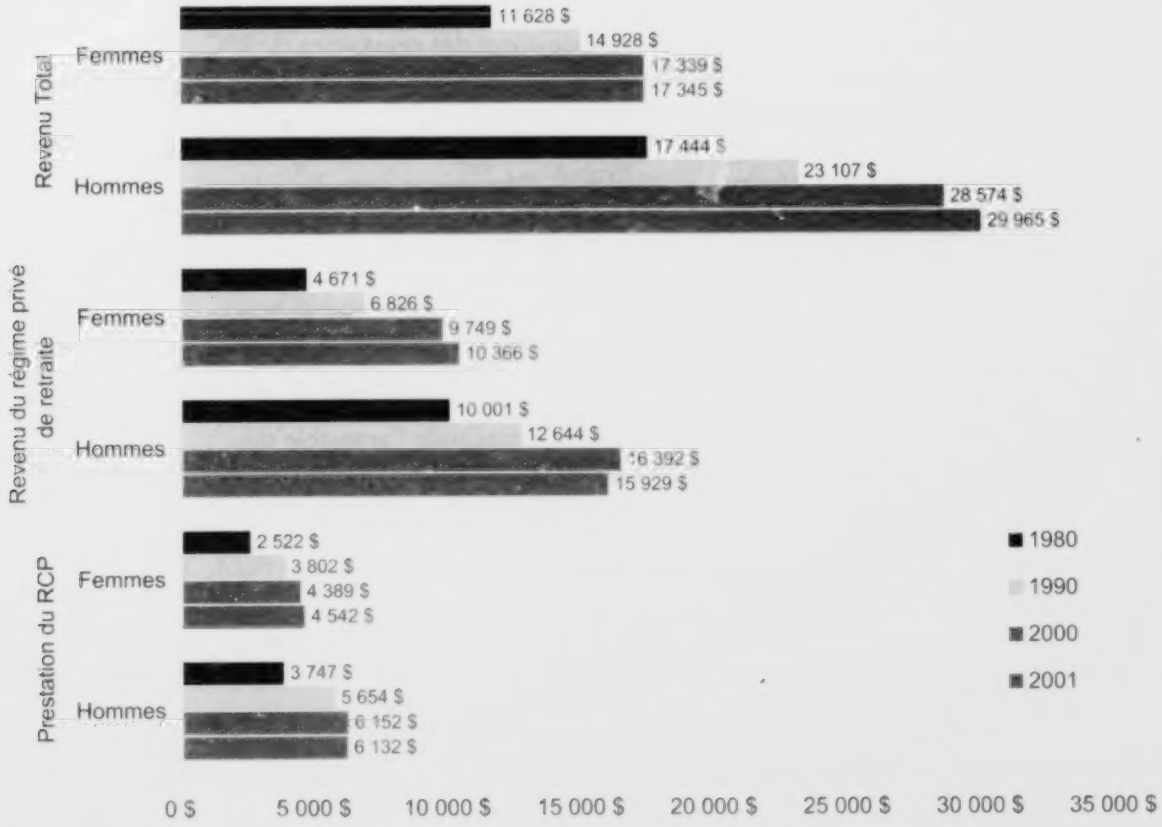

* Revenu moyen avant impôt provenant de toutes les sources, en dollars constants de 2001.

** Revenu annuel moyen avant impôt provenant de tous les régimes privés de retraite, surtout les régimes de retraite de l'employeur, en dollars constants de 2001

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, 1980-2001.

Deux tendances relatives aux femmes âgées au Nouveau-Brunswick sont à noter: leur taux de pauvreté est à la baisse mais le revenu moyen des hommes augmente beaucoup plus vite que celui des femmes. Les femmes de 65 ans et plus au N.-B. n'avaient que 58% du revenu des hommes en 2001, alors qu'elles avaient 61% en 2000, 67% en 1995, 65% en 1990 et 75% en 1985. Par le passé, l'écart moyen au Canada était pire qu'au N.-B., mais en 2001, on note l'inverse : le revenu moyen des Canadiennes âgées était 66% du revenu moyen des Canadiens âgés, comparativement à 58% au N.-B.

Moins de femmes âgées que d'hommes ont un revenu provenant d'un régime de retraite d'un employeur, et les prestations perçues par les femmes sont moins élevées. L'accès des femmes aux régimes de retraite s'est amélioré depuis 1980, alors que seulement 17% des femmes âgées dans la province avaient un revenu d'un régime privé de retraite et

39% recevaient la prestation du Régime de pensions du Canada (31% et 62% pour les hommes.) En 2001, 40% des femmes âgées du N.-B. avaient un revenu d'un régime privé de retraite et 79% recevaient la prestation du Régime de pensions du Canada (63% et 95% pour les hommes.) Les femmes âgées au N.-B. qui avaient un revenu provenant d'un régime privé de retraite recevaient en moyenne 35% moins que les hommes en 2001. Quant à celles qui recevaient des prestations du RPC, leur revenu était inférieur de 36% à celui des hommes âgés au N.-B. en 2001. (Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, 1980-2001.)

Cotisations à un Régime enregistré d'épargne retraite : Moins de femmes que d'hommes cotisent à un REÉR et leurs cotisations sont moins élevées que celles des hommes au N.-B. En 2002, seulement 16% des déclarantes de la province avaient investi dans un REÉR, comparativement à 22% des hommes, des niveaux semblables à ceux de 1994 et 2001. La contribution moyenne des femmes au N.-B. était de 1 500$ en 2002, comparativement à 2 200$ pour les hommes. La part des cotisations totales contribuée par des femmes est passée de 29% en 1994 à 36% en 2002. On constate des tendances semblables pour l'ensemble du Canada, sauf que la participation est plus grande (25% des femmes et 30% d'hommes au Canada en 2002) et les cotisations médianes sont plus élevées. (Source : Statistique Canada, Données financières de la Division des données régionales et administratives, *Cotisants à un REÉR*, 2001 et 2002.)

1. Taux de participation des femmes ayant des enfants à la maison, N.B., 1980 - 2002

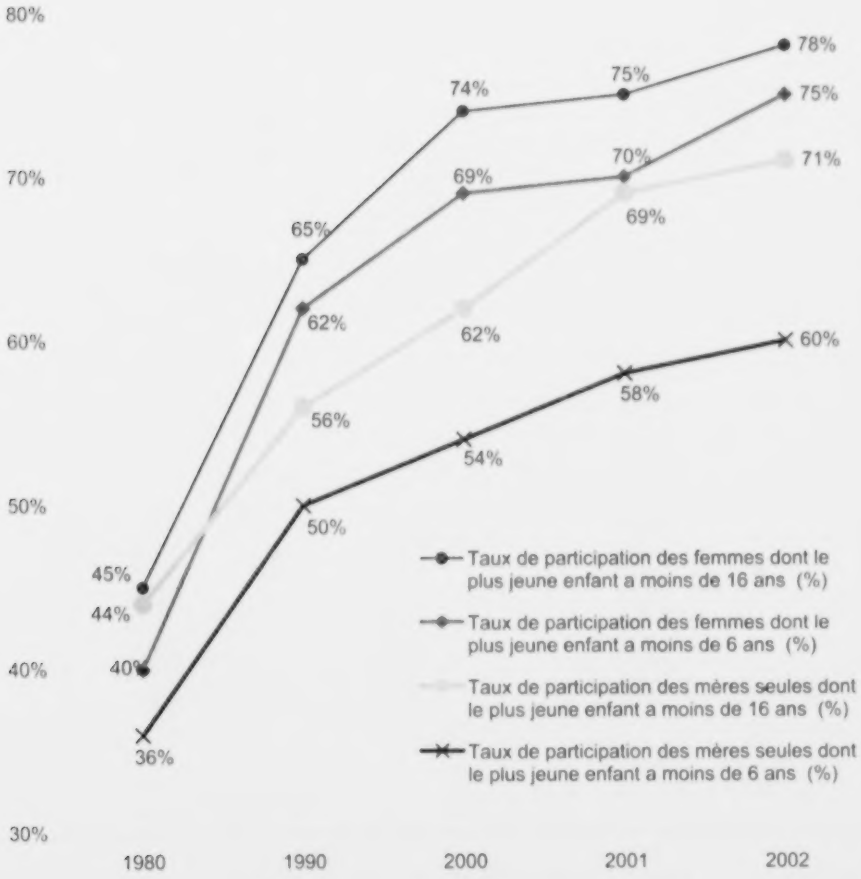

Source : Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, 2002.

Les femmes du Nouveau-Brunswick qui ont de jeunes enfants sont plus nombreuses à détenir un emploi que l'ensemble des femmes en 2002. Soixante-quinze pour cent des femmes dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans sont sur le marché du travail, comparativement à 58% pour l'ensemble des femmes (et à 70% des femmes canadiennes ayant des enfants de moins de 6 ans.) Quant aux femmes dont les enfants avaient moins de 16 ans, 78% occupaient un emploi rémunéré en 2002, soit une hausse comparativement à 45% en 1980.

Autant ou plus de femmes du N.-B. participent au marché du travail que la moyenne des femmes canadiennes, sauf dans le cas des mères seules. Au N.-B., le taux de participation des mères seules qui ont des enfants de moins de 16 ans a atteint 71% en 2002, (62% en 2000 et 44% en 1980.) Même la majorité des mères seules qui ont des bébés ou des enfants d'âge préscolaire ont un emploi rémunéré (60% en 2002). Au Canada, 76% des mères seules ayant des enfants de moins de 16 ans et 63% de celles qui avaient des enfants de moins de 6 ans détenaient un emploi en 2002.

2. Bénéficiaires des congés parentaux, de maternité et d'adoption, selon le sexe, N.-B., 1997 - 2002

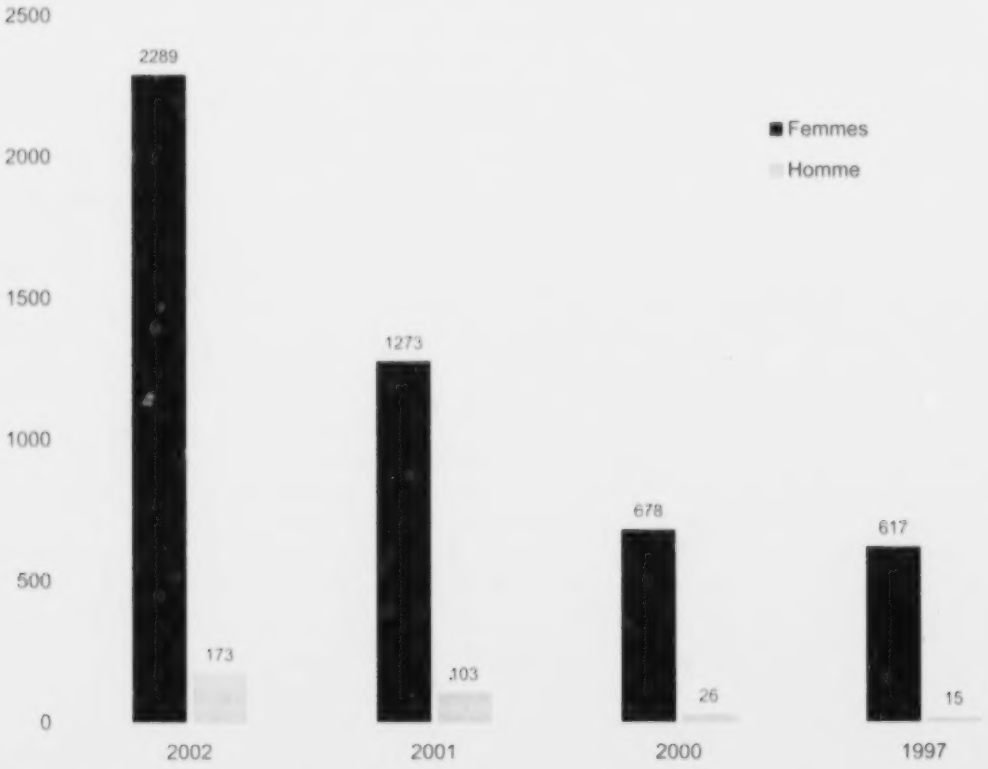

Nombre de bénéficiaires, moyenne annuelle

* Avant 2001, le congé parental était de 10 semaines pour les parents biologiques et d'adoption; depuis 2001, il est de 35 semaines. Ce congé peut être partagé entre les deux parents. Le congé de maternité de 15 semaines peut être ajouté au congé parental. Les personnes à leur propre compte ou celles qui n'ont pas travaillé le nombre d'heures requises (600 depuis 2001; 700 avant 2001) dans l'année précédente ne sont pas éligibles aux prestations parentales, de maternité ou d'adoption.

Source: Statistique Canada, Assurance emploi, tableau personnalisé 276-0001

En 2001, le congé parental relié au programme canadien d'assurance emploi a été allongé à 35 semaines et le nombre d'heures requises a été réduit de 700 à 600 heures. Le nombre de femmes bénéficiant d'un congé parental a donc plus que triplé entre 2000 et 2002, et le nombre d'hommes a été multiplié par six. Au niveau canadien, quatre fois plus de femmes et cinq fois plus d'hommes ont bénéficiés d'un congé parental en 2002 comparativement à 2000.

Le nombre de pères du N.-B. qui participent au programme a augmenté : ils étaient seulement 26 en 2000 (4% des bénéficiaires) mais 173 en 2002 (7%), le même taux que la moyenne nationale. Il demeure que la grande majorité des personnes du N.-B. qui prennent un congé parental (93% ou 2 289 en 2002) sont des femmes.

Puisque les prestations versées pendant un congé parental sont 55% du salaire hebdomadaire brut moyen des 26 semaines qui précèdent la réclamation, le nombre d'heures travaillées et le revenu sont des éléments pertinents. Bien que Statistique Canada ne puisse fournir les données sur les gains assurables moyens et la durée des congés pris en 2002, nous savons que 43% des femmes bénéficiaires au N.-B. et 51% des hommes avaient travaillé 1 820 heures ou plus, soit l'équivalent à un emploi à temps plein, dans l'année précédant leur congé. (Canada : 40% des femmes et 60% des hommes bénéficiaires.) (Statistique Canada, "Les nouvelles prestations de maternité et parentales", *L'emploi et le revenu en perspective*, mars 2003).

Environ 6% des femmes du N.-B. qui ont bénéficié d'un congé parental et 5% des hommes avaient près du minimum nombre d'heures assurables, entre 600 et 700 heures. 13% des femmes avaient entre 700 et 1 049 heures (hommes : 12%.) Les autres bénéficiaires, 38% des femmes et 32% des hommes, avaient travaillé entre 1 050 et 1 820 heures.

Congé de maternité : 1 245 femmes ont bénéficié d'un congé de maternité en 2002, comparativement à 1 279 en 2001 (1 161 en 2000 et 1 088 en 1997).

Congé d'adoption : 29 femmes et 2 hommes ont bénéficié d'un congé d'adoption en 2002, comparativement à 18 femmes et 2 hommes en 2001 (7 femmes et aucun homme en 2000 et 7 femmes et un homme en 1997).

3. Nombre d'heures consacrées aux travaux ménagers, au soin des enfants et au soin de personnes âgées, selon le sexe, N.-B., 1996, 2001

Nombre d'heures par semaine /travail non rémunéré	2001		1996	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Travaux ménagers : 15 heures ou plus	49%	28%	53%	24%
Travaux ménagers : Moins de 5 heures	15%	25%	13%	26%
Travaux ménagers : Aucun temps	8%	15%	9%	18%
Soins des enfants : 15 heures ou plus	24%	14%	25%	13%
Soins des enfants : Moins de 5 heures	8%	10%	9%	10%
Soins des enfants : Aucun temps	59%	66%	57%	66%
Soins aux personnes âgées : 5 heures ou plus	13%	7%	9%	5%

* personnes âgées de 15 ans et plus.

Source: Statistique Canada, 1996 et 2001 Recensement du Canada.

L'augmentation importante du nombre de familles avec une mère sur le marché du travail n'a pas modifié de façon dramatique la division du travail non rémunéré à la maison. Le pourcentage d'hommes qui consacrent un nombre considérable d'heures aux travaux ménagers, au soin d'enfants ou de personnes âgées au N.-B. n'a subit qu'une augmentation faible depuis 1996. Les hommes et les femmes du N.-B. consacrent plus de temps que la moyenne nationale à ces tâches.

Soins des enfants : En 2001, 24% des femmes du N.-B. et 14% des hommes ont consacré 15 heures ou plus par semaine aux soins des enfants. Ceci représente une diminution chez les femmes, par rapport à 25% en 1996, et une augmentation chez les hommes (13% en 1996.) Combien y consacrent 30 heures ou plus? 17% des femmes et 8% des hommes en 2001, comparativement à 18% et 7% en 1996. 23% des Canadiennes et 13% des Canadiens consacrent 15 heures ou plus aux soins des enfants; 16% des femmes canadiennes et 7% des hommes y consacrent 30 heures ou plus.

Travaux ménagers : Près de la moitié (49%) des femmes du N.-B. et 28% des hommes ont consacré 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers en 2001. 40% des hommes au N.-B. (et 23% des femmes) y ont consacré peu ou pas de temps en 2001, comparativement à 44% des hommes en 1996. Combien y consacrent 30 heures ou plus? 24% des femmes et 10% des hommes au N.-B. en 2001. Canada en 2001 : 45% des femmes et 23% des hommes consacrent 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers; 21% des femmes et 8% des hommes y consacrent 30 heures ou plus; 17% des Canadiennes et 30% des Canadiens y consacrent 5 heures ou moins ou aucun temps.

Soins aux personnes âgées : Une nouvelle catégorie de tâches familiales a beaucoup augmenté depuis 1996, surtout pour les femmes : 13% des femmes au N.-B. soignaient une personne âgée pendant 5 heures ou plus par semaine (9% en 1996) en 2001. Le taux chez les hommes au N.-B. était de 7% en 2001 (5% en 1996.) Canada : 12% des femmes et 7% des hommes y consacrent 5 heures ou plus par semaine en 2001.

Emploi du temps : Selon un sondage sur l'emploi du temps publié par Statistique Canada en 1998, les femmes de 15 ans ou plus au N.-B. consacraient en moyenne 4,2 heures par jour aux tâches domestiques, comparativement à 2,6 heures pour les hommes. Les femmes consacraient 0,6 heures par jour au soin d'enfants, les hommes, 0,3 heures. Les femmes consacraient 1 heure par jour à la préparation des repas et au nettoyage après les repas, les hommes 0,5 heures. Les femmes et les hommes consacraient presqu'une heure au magasinage, (femmes, 0,9; hommes, 0,8 heures.) Le sondage de 1998 ne posait aucune question quant au soin aux personnes âgées. (Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1998.*)

4. Nombre de places dans les garderies agréées, N.-B., 1996 et 2003

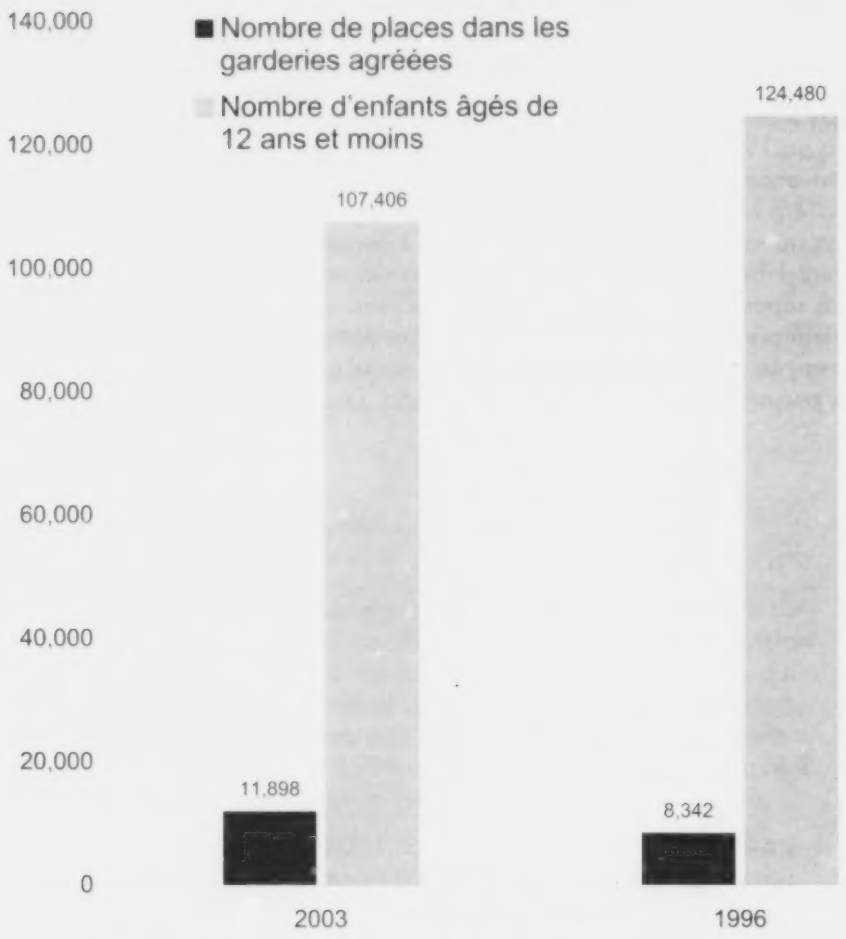

Source : Ministère de la Santé et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick; Ministère de la Famille et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick; Statistique Canada, Estimations post censitaires de la population, 1er juillet 1996, 1er juillet 2003.

Au Nouveau-Brunswick en 2003, près de 75% des jeunes enfants ont une mère active sur le marché du travail. Les garderies agréées pouvaient accueillir 11% de tous les enfants âgés de 12 ans ou moins au N.-B., comparativement à 10% en 2002 et 7% en 1996.

Pour l'ensemble du Canada, la situation est légèrement meilleure. En 2001, il y avait des places dans les garderies agréées pour 12% des enfants de 12 ans et moins, une augmentation par rapport à 8% en 1995 (Martha Friendly et al, *Early Childhood Education and Care in Canada 2001*, décembre 2002.) Le Québec se distingue, rapportant des places agrées pour 21% des enfants de 12 ans et moins en 2001. Le tarif moyen au N.-B. pour les soins à plein temps d'un enfant âgée de 3 ans

dans une garderie agréée est de 418$ par mois en 2002. (Campagne 2000, *Diversité ou disparité? Les services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada*, novembre 2003.)

Les salaires des travailleuses en garderies : Au N.-B. en 2002, les employées des garderies ayant une formation spécialisée dans le domaine gagnaient en moyenne 7,16$ l'heure; au Québec, 16,24$ (2001); en I.-P.-É., 8$ (2001); au Manitoba, 13,04$ (2002), au Saskatchewan, 10,54$ (2002) et en N.-É., 7,87$ (2001). Aucune formation spécialisée ou expérience préalable dans le domaine n'est exigé du personnel des garderies du N.-B. mais des nouvelles normes exigeant que la directrice du service ou une employée sur 4 détienne un diplôme collégial dans le domaine du soin des enfants sont déjà en vigueur pour toute nouvelle garderie au N.-B. et seront appliquées à l'ensemble des centres en 2006. (Campagne 2000, *Diversité ou disparité? Les services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada*, novembre 2003.)

5. Paiement des pensions alimentaires pour enfants et autres pensions, N.B., 1999 - 2003

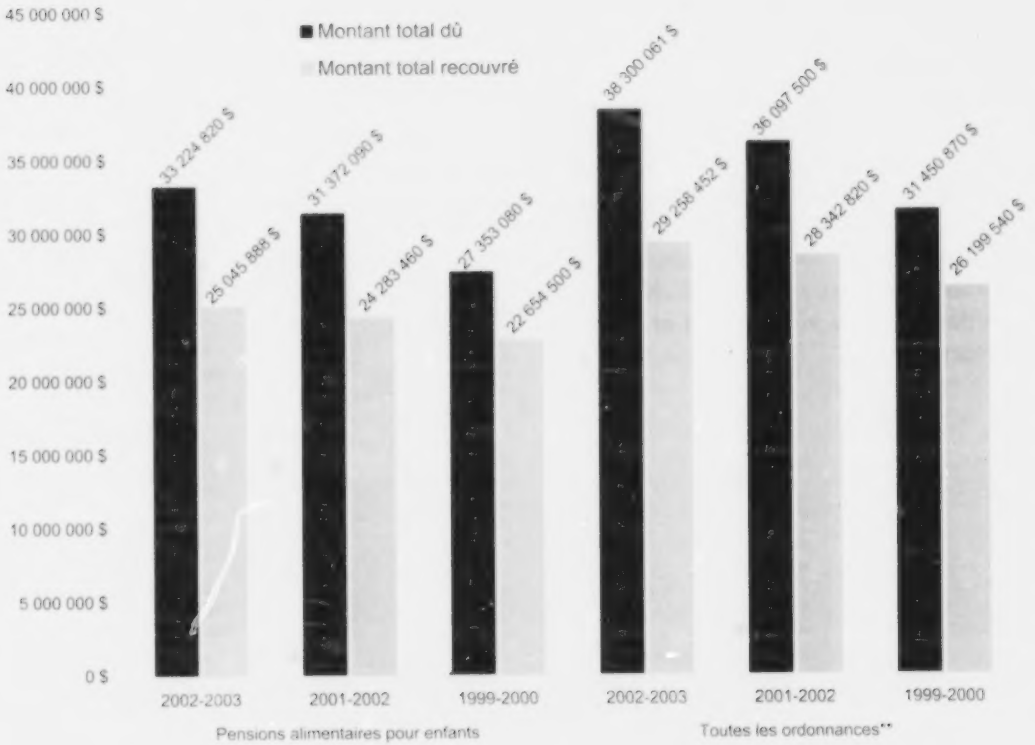

** Comprend les ordonnances pour enfants, pour le ou la conjointe, pour des dépenses extraordinaires et le soutien familial.

Source: Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick, Division des services aux tribunaux. La marge d'erreur peut être importante puisque les données de 2001-2002 ont été recueilli 2 semaines avant la fin de l'année financière et celles de 2002-2003, deux semaines après la fin de l'année financière.

Près de 75% des montants dus pour le soutien d'enfants a été effectivement versé au tribunal familial du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2002-2003. Le montant dû était de 33 224 820 $ et 25 045 888 $ a été recouvré. L'année précédente, en 2001-2002, 77% du total des obligations en cours ou passées avait été recouvré (et 83% en 1999-2000). Bien que la marge d'erreur puisse être importante puisque ces données n'ont pas été recueillies à la date exacte de la fin de l'année financière en 2002 et 2003, il est évident que le taux de collecte ne va pas en s'améliorant.

Aucune amélioration n'est non plus notée dans le taux de recouvrement pour toutes les conditions* de soutien : 76% en 2002-2003, comparativement à 79% en 2001-2002, et à 83% en 1999-2000.

Le nombre de cas traités par le Service des ordonnances de soutien familial a augmenté de près de 46% en 6 ans, passant de 9 771 en 1996-1997 à 14 225 en 2002-2003. Le montant recouvré a augmenté de près de 34% dans cette même période.

Seulement 39% de tous les cas actifs étaient en règle à la fin de 2002-2003. Si seulement les cas touchant des enfants sont étudiés, (y compris toutes les ordonnances pour enfants, la conjointe, les dépenses extraordinaires et le soutien familial où des enfants sont présents), 38% des cas actifs étaient en règle à la fin de l'année.

Le total des pensions alimentaires dues mais non recouvrées dans les cas touchant des enfants s'élevait à près de 10 000 000 $ au N.-B. en 2002-2003. Ce montant comprend près de 5 500 000 $ non recouvrés dans les cas de paiement nul, c'est-à-dire les cas où aucun paiement n'a été reçu au cours de l'année.

Bien que le sexe du bénéficiaire de soutien ne soit plus inscrit dans la base de données du Ministère, on évalue à près de 95% la proportion des bénéficiaires qui sont des femmes.

En 2002-2003, plus de 4 millions de dollars ont été recouvrés pour 3 271 bénéficiaires qui étaient prestataires d'aide sociale. Ces montants recouvrés sont versés au gouvernement ou déduits des prestations d'aide sociale.

Dans les cas où les bénéficiaires vivent à l'extérieur de la province et le payeur vit au N.-B. (où le ministère du N.-B. doit recouvrer le montant), le taux de collecte des pensions alimentaires versées aux enfants est de 89% et de 84% pour toutes les ordonnances confondues. Dans les cas contraires, où les bénéficiaires vivent au N.-B. et le payeur à l'extérieur, (où une autre province doit recouvrer le montant), le taux de collecte est de 78% dans le cas des ordonnances pour le soutien d'enfants et de 73% pour toutes les ordonnances confondues.

* Les « conditions » sont les éléments d'une ordonnance qui précisent la fréquence, le montant et l'objet du soutien ordonné. Une seule ordonnance de soutien peut comprendre des conditions de pension alimentaire pour enfants et de pension alimentaire pour le conjoint (ou soutien familial) ainsi que des conditions liées aux dépenses extraordinaires.

1. Aperçu global de main d'oeuvre,15 ans et plus, N.-B., 2002

Personnes sur le marché du travail 345 600

Selon le sexe

Femmes	166 300 (48,1%)
Hommes	179 300 (51,9%)

	Employés	**Travailleurs indépendants**
Femmes	150 200 (90%)	16 100 (10%)
Hommes	153 400 (86%)	25 900 (14%)

	Emploi permanent	**Emploi temporaire**
Femmes	123 800 (82,4% des femmes employées)	26 400 (17,6%)
Hommes	125 600 (81,9%)	27 800 (18,1%)

	Sans aide rémunérée	**Avec aide rémunérée**
Femmes	11 300 (70% des femmes à leur proper compte)	4 600 (29%)
Hommes	12 300 (47%)	13 600 (53%)

	Travail saisonnier	**Travail à terme ou à contrat**	**Travail occasionnel**
Femmes	5 700 (21,6%)	10 600 (40,2%)	9 800 (37,1%)
Hommes	12 600 (45,3%)	9 300 (33,5%)	5 700 (20,5%)

Source: Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, 2002.

En 2002, presque la moitié des personnes actives sur le marché du travail du Nouveau-Brunswick étaient des femmes (48,1% des femmes et 51,9% des hommes).

Des 166 300 femmes sur le marché du travail en 2002, 10% étaient des travailleuses indépendantes et 90% étaient employées.

De ces employées, 82% avaient un emploi permanent et les autres, un emploi temporaire. Sur les 26 400 femmes du N.-B. qui avaient un emploi temporaire en 2002, près de 40% avaient un emploi à terme ou à contrat; 37% un emploi occasionnel; et 22% un emploi saisonnier.

Quant aux des travailleuses indépendantes, 70% d'elles n'avaient pas d'employés rémunérés en 2002, comparativement à 47% des hommes qui étaient travailleurs indépendants.

2. Pourcentage de femmes et d'hommes sur le marché du travail, N.-B., 1976 – 2002

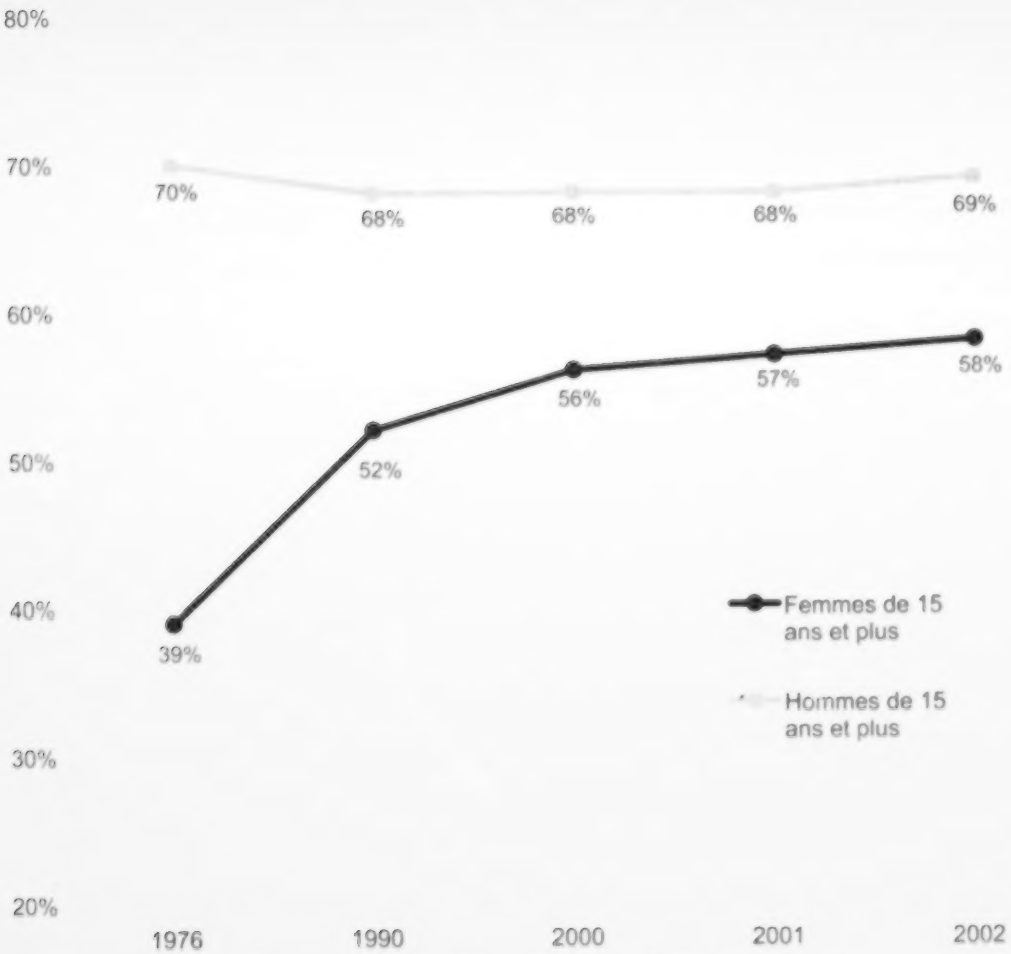

Source : Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, 2002.

En 2002, 58% des femmes âgées de 15 ans et plus étaient sur le marché du travail au Nouveau-Brunswick, comparativement à 39% en 1976. La participation des hommes âgés de 15 ans et plus a légèrement diminué (70% en 1976 et 69% en 2002), en partie parce qu'ils sont aux études plus longtemps et se retirent plus tôt qu'ils ne le faisaient dans les années 1970. Le taux de participation chez les jeunes de 15 à 24 ans avait atteint l'égalité au cours des dernières années ; en 2002, 67% des femmes de 15 à 24 ans étaient sur le marché du travail et 65% des hommes.

Chomâge : Depuis le début des années 1980, un pourcentage légèrement plus élevé d'hommes que de femmes sont au chômage au N.-B. En 2002, le taux de chômage chez les jeunes femmes de plus de 15 ans et plus était de 8,3%, comparativement à 12,2% chez les hommes. Le taux de chômage des jeunes femmes de 15 à 24 ans était également plus faible : 12,1% des jeunes femmes et 19,1% des jeunes hommes.

Travail à temps partiel : La proportion de femmes au N.-B. qui travaillent à temps partiel a peu changé depuis les années 1970. En 2002, 24% des femmes, ou presque une femme sur quatre, travaillaient à temps partiel, comparé à 23% en 1976. Chez les hommes, 8% seulement travaillent à temps partiel (5% en 1976). En 2002, 29% des travailleuses à temps partiel au N.-B. disaient ne pas pouvoir trouver autre chose. Un autre 23% des femmes disaient préférer travailler à temps partiel. 15% des femmes ont indiqué qu'elles travaillaient à temps partiel parce qu'elles s'occupaient de leurs enfants, et 5% parce qu'elles avaient d'autres responsabilités familiales ou personnelles. Chez les hommes, les études étaient la raison principale du travail à temps partiel (42% en 2002, contre 24% chez les femmes).

Les femmes handicapées : En 2001, 33% des femmes âgées de 15 à 64 ans au N.-B. ayant un handicap sont sur le marché du travail, comparativement à 38% des hommes avec handicap, 65% des femmes sans handicap et 71% des hommes sans handicap. Le taux de chômage des femmes avec handicap était de 5% contre 7% pour les hommes avec handicap, 6% pour les femmes sans handicap et 13% pour les hommes sans handicap en 2001. (Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001)

3. Emplois permanents et temporaires, selon le sexe, N.-B., 1997 – 2002

Catégorie d'emploi/Année	1997	2001	2002
Nombre total de femmes ayant un emploi	125 500	144 500	150 200
Nombre total d'hommes ayant un emploi	139 800	149 900	153 400
- Emploi permanent - femmes	104 000	118 700	123 800
- Emploi permanent - hommes	112 800	122 800	125 600
- Emploi temporaire - femmes	21 500	25 900	26 400
-- saisonnier	6 400	5 900	5 700
-- à terme / contrat	7 100	11 500	10 600
-- occasionnel	7 400	8 200	9 800
-- temporaire autre	500	0	0
- Emploi temporaire - hommes	27 000	27 100	27 800
-- saisonnier	14 000	13 000	12 600
-- à terme / contrat	8 100	8 500	9 300
-- occasionnel	4 700	5 300	5 700
-- temporaire autre	0	0	0

* Employés âgés de 15 ans et plus, toutes les industries.

Source: Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, 2002

Autant de femmes que d'hommes avaient un emploi temporaire au N.-B. en 2002. Près d'un employé sur 5 avaient un emploi saisonnier, occasionnel, à terme ou à contrat. Le pourcentage de femmes ayant un emploi temporaire a augmenté depuis 1997 alors que le taux chez les hommes a diminué.

Parmi les personnes ayant un emploi temporaire, il s'agit plus souvent d'un emploi occasionnel chez les femmes et d'un emploi saisonnier chez les hommes. Parmi les femmes avec un emploi temporaire, on note une tendance vers moins d'emplois saisonniers et plus d'emplois à terme, à contrat ou occasionnel depuis quelques années. Ces dernières catégories comptaient pour 77% des femmes avec un emploi temporaire en 2002, contre 67% en 1997. 45% des hommes ayant un emploi temporaire en 2002 avaient un travail saisonnier contre 22% des femmes (en 1997, ces taux étaient de 52% chez les hommes et 30% chez les femmes)

Personnes ayant plus d'un emploi : En 2002, 7 400 femmes au N.-B. détenaient plus d'un emploi, soit 4,9% de toutes les femmes ayant un emploi (3,100 femmes, ou 2,8%, en 1987). Le nombre de femmes ayant plus d'un emploi a doublé de 1987 à 2002 et elles forment la majorité depuis 1996. En 2002, 57% des Néo-Brunswickois qui avaient plus d'un emploi étaient des femmes, contre 39% en 1987. L'augmentation chez les hommes est moins importante : 5 600 hommes (3,7% des hommes ayant un emploi au N.-B.) en 2002, contre 4 800 (3,5%) en 1987. (Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 2002.)

Note: * temporaire comprend les personnes ayant un emploi à temps plein ou partiel mais non les travailleurs indépendants.

4. Travailleuses et travailleurs indépendants au N.-B., 1976-2002

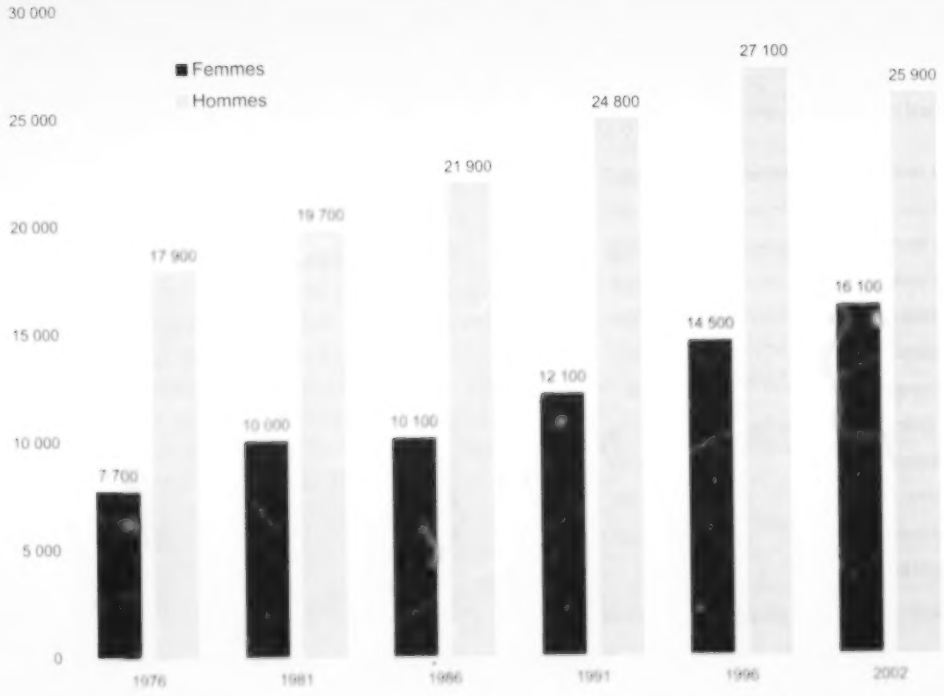

*Nombre total de travailleurs indépendants, femmes ou hommes, âgés de 15 ans et plus, dans tous les industries/secteurs. « Travailleur indépendant » se réfère aux propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel et à ceux/celles qui travaillent à la pige ou à contrat.

Source: Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 2002.

Le nombre de travailleuses indépendantes a plus que doublé au Nouveau-Brunswick entre 1976 et 2002 : 7 700 ou 9,3% de toutes les travailleuses rémunérées en 1976, contre 16 100 ou 9,7% en 2002. Cependant, plus d'hommes que de femmes travaillent à leur propre compte. Le travail indépendant comptait pour 18 000 hommes ou 12% de tous les travailleurs rémunérés de sexe masculin en 1976, contre 25 900 ou 14,4% en 2002.

Les travailleuses et travailleurs indépendants n'ont pas les mêmes conditions de travail. En 2002, 70% des travailleuses à leur propre compte travaillaient seules, sans aide rémunérée, comparativement à 47% des hommes qui étaient travailleurs indépendants.

5. Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes et des hommes, N.-B., 1997–2003*

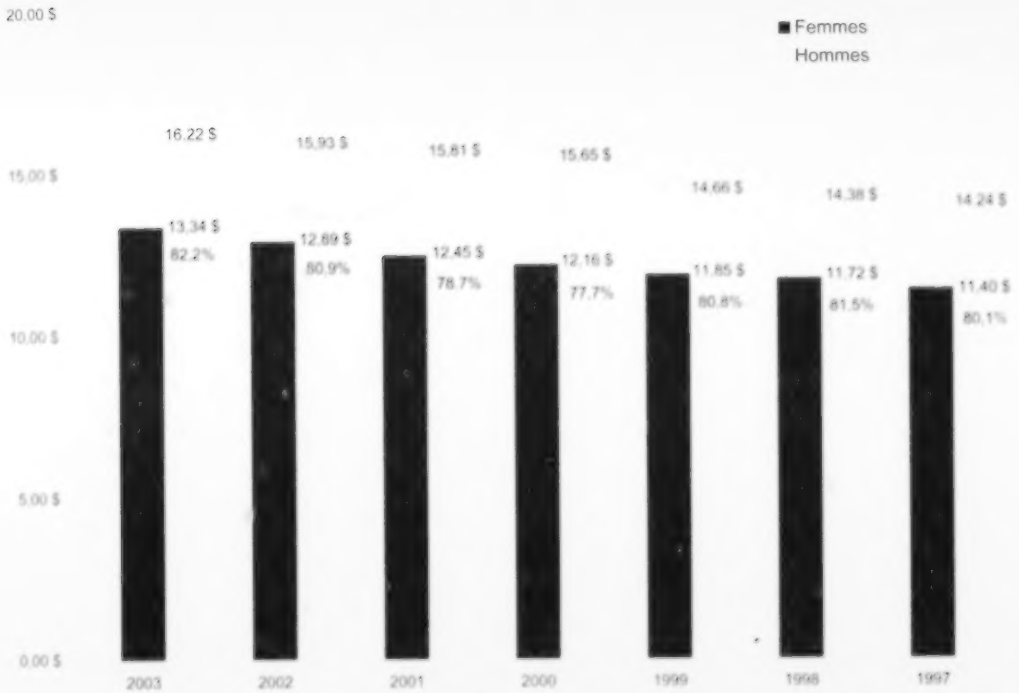

*Taux horaire moyen pour tous les employés, à temps plein et à temps partiel; moyenne du taux horaire des femmes en pourcentage du taux horaire des hommes.

Source : Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, 2002 ; CANSIM tableaux 282-0072, 282-0074.

Les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 82,2 % du salaire des hommes en 2003 (13,34 $ l'heure pour les femmes et 16,22 $ l'heure pour les hommes), lorsque les salaires horaires moyens de toutes les personnes âgées de 15 ans et plus travaillant à plein temps et à temps partiel au N.-B. sont comparés. C'est là une amélioration depuis l'année précédente. Le taux fluctue depuis quelques années et avait atteint 81,5% en 1998.

Au Canada, l'écart entre le taux horaire des hommes et des femmes est demeuré à 82 % en 2003 (le même qu'en 2002 et 1997.) Le taux horaire au Canada est de 16,27$ pour les femmes et de 19,78$ pour les hommes.

L'écart salarial est moins grand entre les femmes syndiquées et les hommes syndiqués. En 2003, les femmes syndiquées gagnaient 93% du salaire des hommes syndiqués au N.-B. Le taux horaire des femmes syndiquées se chiffrait à 18,45$ l'heure, comparativement à 11,33$ l'heure pour les femmes non syndiquées.

Le salaire horaire des jeunes femmes se rapproche davantage de celui des jeunes hommes mais les deux groupes ont un faible revenu. En 2003, les femmes âgées de 15 à 24 ans qui travaillaient à temps partiel ou à temps plein au N.-B. gagnaient en moyenne 97% du salaire des hommes de ce groupe d'âge (8,64$ l'heure pour les femmes et 8,89$ l'heure pour les hommes), par rapport à 94 % en 1997; 97 % en 2000; et 92% en 2002.

Les femmes et les régimes privés de retraite : Les femmes du N.-B. sont moins nombreuses que les hommes à bénéficier d'un régime de retraite d'un employeur ou d'un syndicat. En 2001, 37% des femmes salariées (en 2000 : 35%) et 43 % des hommes salariés (2000 : 41%) avaient un régime de pension agréé. La proportion de femmes salariées au N.-B. qui ont un régime de pension agréé n'a que légèrement augmenté au cours des 20 dernières années, alors qu'il a sensiblement diminué chez les hommes. En 1979, 33% des femmes salariées et 51% des hommes salariés du N.-B. avaient un tel régime. On constate des tendances semblables pour l'ensemble du Canada. En 2001, 39% des femmes salariées canadiennes et 41% de leurs homologues de sexe masculin avaient un régime de pension agréé (en 1980, 38% et 54% respectivement.) (Statistique Canada, Division de la statistique du revenu)

6. Écart salarial : gains annuels moyens des femmes travaillant à temps plein en pourcentage des gains des hommes, N.-B., 1971 – 2001

Année	N.-B.
1971	62%
1975	62%
1980	66%
1981	64%
1982	66%
1983	66%
1984	65%
1985	64%
1986	64%
1987	65%
1988	69%
1989	62%
1990	66%
1991	66%
1992	70%
1993	62%
1994	64%
1995	65%
1996	69%
1997	69%
1998	71%
1999	71%
2000	73%
2001	72%

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, 1980-2001; Statistique Canada, *Gains des hommes et des femmes*.

Les femmes travaillant à temps plein toute l'année au Nouveau-Brunswick en 2001 avaient un revenu d'emploi moyen inférieur de 28% de celui les hommes. Les femmes gagnaient 72% de ce que les hommes gagnaient, alors qu'en 2000 elles gagnaient 73%. Les gains moyens des femmes travaillant à temps plein toute l'année étaient de 28 668$; les hommes, 39 702$.

L'écart salarial moyen pour l'ensemble du Canada était le même qu'au N.-B. Les Canadiennes travaillant à temps plein en 2001 gagnaient 35 258$ et les hommes, 49 250$.

7. Moyenne des gains hebdomadaires à temps plein et écart salarial entre les sexes chez les diplômés des Collèges communautaires du N.-B., 1997 – 2003

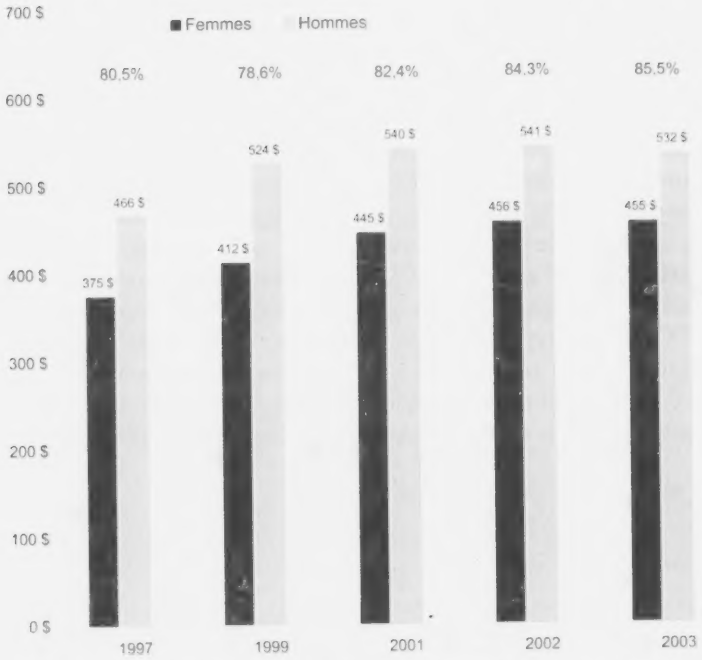

Source: Ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick, sondages sur le placement des diplômés des Collèges communautaires du N.-B., 1997-2003.

Les femmes du N.-B. qui avaient obtenu un diplôme d'un Collège communautaire en 2002 et qui travaillaient à temps plein en 2003 gagnaient en moyenne 14,5% de moins que leurs homologues de sexe masculin. En 1997, les femmes diplômées de l'année précédente gagnaient un salaire inférieur de 19,5%.

Chez les femmes qui ont obtenu leur diplôme en 2002, les professions les plus populaires étaient les soins, les services et le secrétariat, des secteurs où les salaires ont tendance à être plus bas. Les hommes qui ont obtenu leur diplôme en 2002 travaillaient surtout dans les métiers et la technologie, des secteurs qui offrent habituellement de meilleurs salaires. Même dans le même domaine, les hommes gagnaient souvent plus que les femmes : les hommes agents de vente gagnaient 28% plus que les femmes diplômées dans le même domaine, les hommes surveillants de vente, 18% plus; les technologues de la chimie hommes gagnaient 11% plus que les femmes. Cependant, les femmes diplômées en programmation informatique gagnaient 23% plus que les hommes diplômés la même année et les cuisinières gagnaient 33% plus que les cuisiniers.

(Ces données découlent du *Sondage sur le placement des diplômés de 2003 des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*, un sondage des diplômé-e-s des collèges communautaires de 2002, qui a été mené un an après la remise des diplômes pour le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick.)

8. Moyenne des gains hebdomadaires à temps plein chez les diplômé-e-s des universités, selon le sexe, N.-B. 1996 – 2001

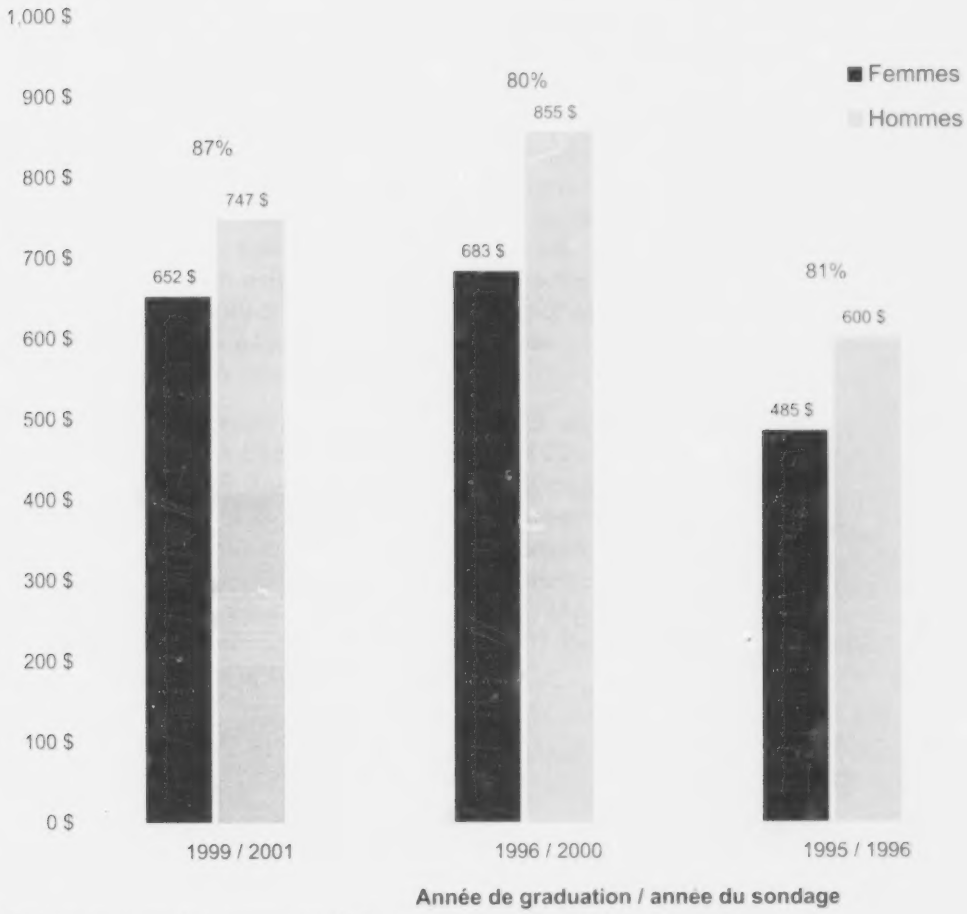

Source: Sondages de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Les femmes diplômées d'une université du Nouveau-Brunswick en 1999 et détenant un emploi à plein temps en 2001 gagnaient beaucoup moins que les hommes ayant gradués avec elles, bien que l'écart salarial était moins important que chez les récents diplômés des Collèges communautaires ou dans la population générale. Les femmes diplômées universitaires de 1999 ayant un emploi à plein temps deux ans plus tard gagnaient 87% de ce que les hommes gagnaient.

Un sondage semblable réalisé en 2000 avec des diplômés universitaires de 1996 avait démontré que, quatre ans après leur diplôme, les femmes gagnaient que 80% de ce que gagnaient les hommes ayant gradués avec elles.

9. Travailleuses et travailleurs à salaire minimum, N.-B., 2000

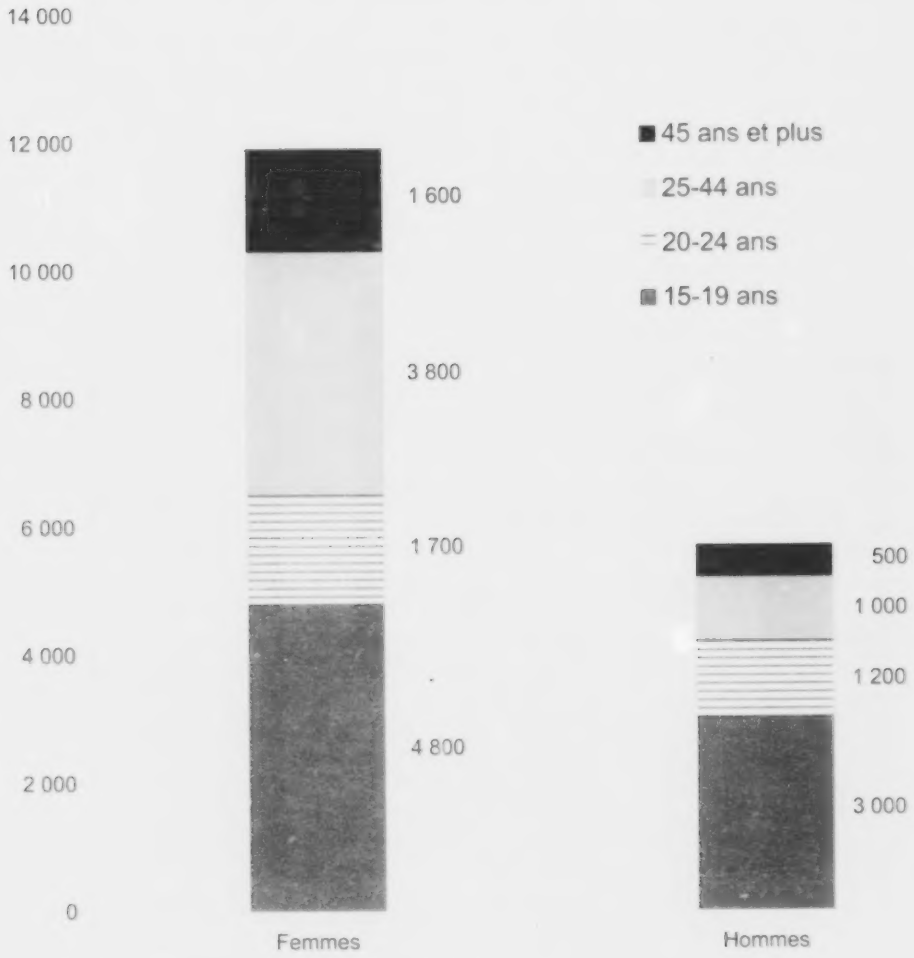

Nombre d'employés travaillant pour le salaire minimum

Source: Caledon Institute of Social Policy, *Minimum Wages in Canada: A Statistical Portrait with Policy Implications*, janvier 2003.

Près de 12 000 femmes travaillaient au salaire minimum au Nouveau-Brunswick en 2000, soit 8% de toutes les femmes ayant un emploi. Seulement 4% des hommes ayant un emploi gagnaient le salaire minimum. Parmi les femmes qui travaillaient à temps plein en 2000 au N.-B., 5% étaient rémunérées au salaire minimum, comparativement à 2% des hommes travaillant à temps plein.

La plupart des femmes qui travaillaient au salaire minimum étaient âgées de plus de 19 ans (60%), alors que la majorité des hommes travaillant au salaire minimum étaient des adolescents (53%). La majorité (55%) de toutes les personnes travaillant au salaire minimum au N.-B. sont des adultes.

Le N.-B. a le deuxième plus haut taux de travailleurs au salaire minimum au Canada : 6% de toutes les personnes ayant un emploi au N.-B. en 2000 (17 500 personnes). À Terre-Neuve et Labrador, 8,7% gagnent le salaire minimum. La moyenne canadienne est 4,6% de la main-d'œuvre.

Pouvoir d'achat : Le pouvoir d'achat d'un revenu à salaire minimum à temps plein au N.-B. a chuté d'environ 28% depuis 1977. En dollars constants de 2001, le salaire minimum en 1976 était de 16 936$, comparé à 12,116 $ en 2001. En comparaison aux gains horaires moyens des salariés de la population générale, le salaire minimum en vigueur au N.-B. en 2001 équivalait à 39% de ces gains. À cette échelle, le N.-B. se place dans la norme des provinces : en Colombie-Britannique, le salaire minimum est égal à 46% des gains horaires moyens et aux Territoires du Nord-Ouest, à 30%. Les gains des personnes qui travaillent à temps plein au salaire minimum sont souvent inférieurs au seuil de la pauvreté. Un parent seul qui a un enfant et qui travaille au salaire minimum aurait 15,582$ après impôt et avec les crédits d'impôt et prestations pour enfants, soit encore 415$ moins que le seuil de pauvreté pour une telle famille demeurant à Saint John en 2001.

Supplément au revenu gagné : En 2003, 40% des familles monoparentales (13 886, contre 12 233 en 1998) et 7% des familles biparentales (7 236, contre 12 035 en 1998) au Nouveau-Brunswick étaient admissibles au supplément au revenu gagné (maximum de 250 $ par an) que le gouvernement du Nouveau-Brunswick verse aux familles qui ont des enfants de moins de 18 ans à la maison et dont le revenu de l'année précédente était inférieur à 25 921 $. (Agence des douanes et du revenu du Canada; Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada.)

10. Participation au marché du travail et revenu moyen d'emploi des femmes et des hommes autochtones et non autochtones, N.-B., 2000, 2001

	Femmes autochtones	Femmes non autochtones	Hommes autochtones	Hommes non autochtones
Taux de participation, 15 ans et plus	56,8%	57,4%	67,2%	69,2%
Taux de participation, 15 à 24 ans	47,9%	62,0%	56,3%	64,5%
Taux de chômage, 15 ans et plus (15 à 24 ans)	23,9% (33,9%)	10,0% (16,7%)	31,7% (32,5%)	14,1% (20,4%)
Revenu moyen d'emploi *	14 313,00 $	19 110,00 $	19 959,00 $	30 494,00 $

Nota : Comprend la population qui vit dans la réserve et hors réserve. La population d'identité autochtone comprend les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

* Revenu moyen d'emploi reçu pendant l'année civile par les personnes âgées de 15 ans et plus, en dollars constants de 2000. Le revenu moyen d'emploi comprend les salaires et traitements, le revenu net d'une entreprise non agricole non constituée en société ou le revenu provenant de l'exercice d'une profession et du revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Source: Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada.

Au Nouveau-Brunswick en 2001, 57% des femmes autochtones étaient actives sur le marché du travail, la même proportion que chez les femmes non autochtones. Les femmes autochtones courent cependant un plus grand risque de chômage et travaillent plus souvent pendant une partie de l'année ou à temps partiel : 66% des femmes autochtones sur le marché du travail, comparé à 55% chez les femmes non autochtones, travaillaient pendant une partie de l'année ou à temps partiel en 2001. Le revenu moyen d'emploi des femmes autochtones s'élevait à seulement 14 313$ en 2000, soit 72% des gains des hommes autochtones dans la province (comparé à 68% en 1995), 75% des gains des femmes non autochtones et 47% des gains des hommes non autochtones.

Les femmes et les hommes autochtones qui vivent dans une réserve au N.-B. ont des revenus d'emplois inférieurs à ceux et celles qui vivent hors réserve. En 2000, les femmes autochtones qui vivaient dans une réserve au N.-B. gagnaient 88% du revenu d'emploi moyen des hommes de la réserve (13 224$ contre 15 118$). Celles qui vivaient hors réserve gagnaient 68% du revenu moyen d'emploi des hommes autochtones vivant hors réserve (14 785$ contre 21 775$) (Près de 3 000, ou 36%, des 8 300 femmes d'identité autochtone au N.-B. en 2001 vivaient dans une réserve, et 5 350 hors réserve, une proportion semblable à celles des hommes autochtones.)

11. Répartition selon le sexe et les groupes de profession*, N.-B., 1987, 2002

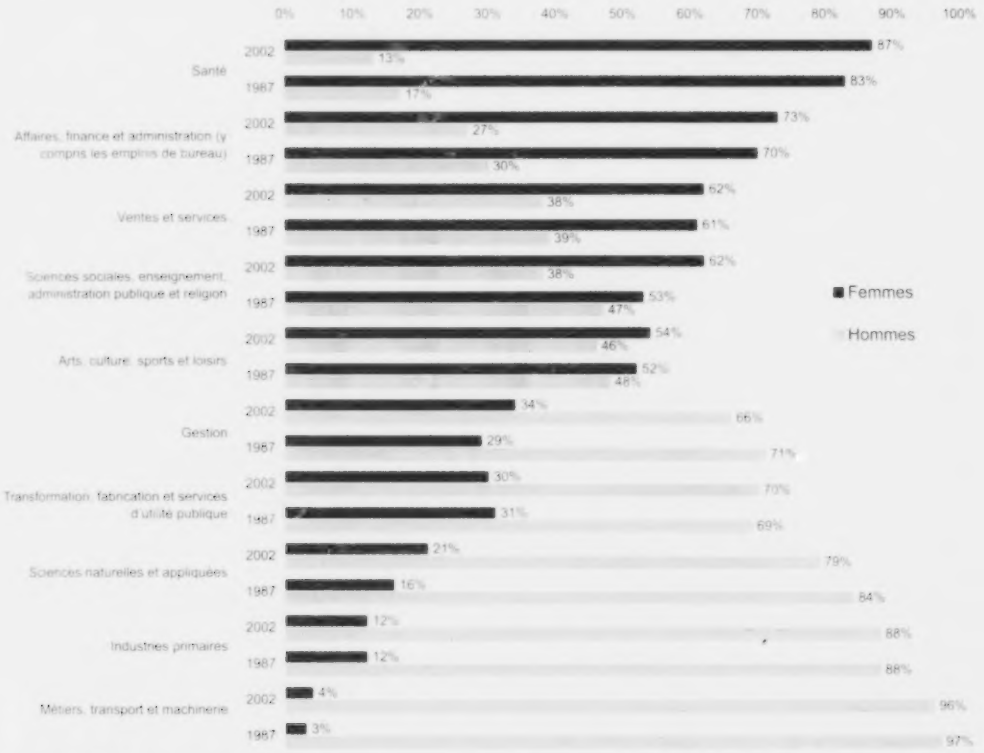

*Employés à temps partiel et à temps plein. Travailleurs ou travailleuses en pourcentage du groupe de professions.

Source : Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, 2002.

En 2002, tout comme en 1987, les femmes du Nouveau-Brunswick étaient concentrées dans un nombre limité de catégories de professions comparativement aux hommes. Elles se trouvaient surtout dans les domaines de la santé, du soutien administratif et des ventes et services. Les femmes ne représentaient que 21% des travailleurs dans les sciences naturelles et appliquées (une augmentation par rapport à 16% en 1987) et 12% des travailleurs dans les industries primaires (le même taux qu'en 1987). Ces deux derniers groupes comprennent les professions parmi les mieux payées.

12. Salaire horaire moyen des femmes dans certaines professions, N.-B., 2002

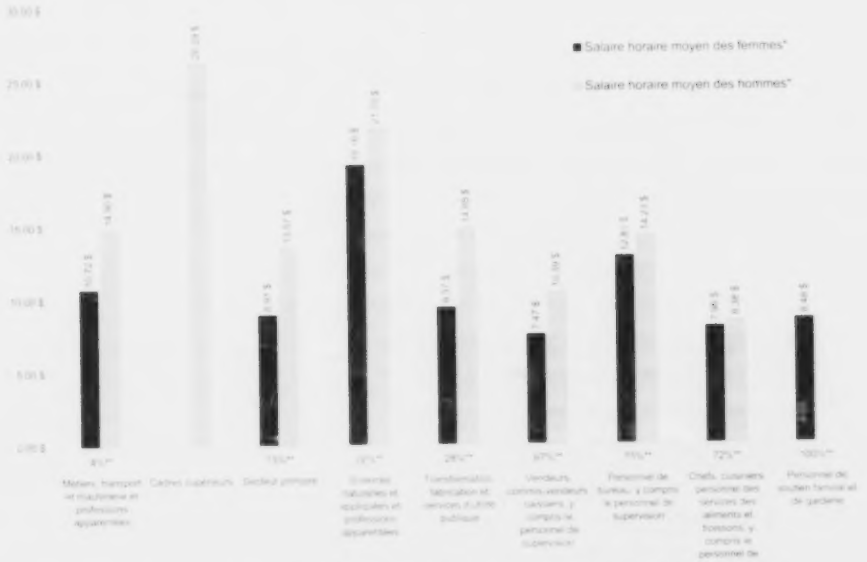

* Taux horaire moyen des employés à temps plein et à temps partiel, âgés de 15 ans et plus.

** Pourcentage des employés qui sont des femmes.

– Données omises en raison d'un nombre trop faible d'employés.

Source : Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, 2002.

Les emplois traditionnellement occupés par les femmes ont tendance à être faiblement rémunérés. En 2002, le personnel de soutien familial et de garderie, qui se compose presque uniquement de femmes, gagnait en moyenne 8,48 $ l'heure. La moyenne du salaire horaire moyen des femmes qui travaillent dans les services des aliments et des boissons, où 74% des employés sont des femmes, s'élevait à seulement 7,96 $, alors que les hommes qui occupaient des emplois semblables gagnaient en moyenne 8,38 $.

Les femmes qui occupaient des postes de gestionnaire à temps plein au N.-B. en 2001 gagnaient 67% du salaire des hommes (33 438$ contre 49 962$ pour les hommes), semblable au taux en 2000 mais une augmentation depuis 1990 en partie due à la diminution du salaire moyen des hommes. Dans les ventes et services, les femmes travaillant à temps plein au Nouveau-Brunswick gagnaient 54% du salaire des hommes (11 204$, comparativement à 20 833 $ pour les hommes), une augmentation par rapport à 43% en 1990 et 52% en 2000. Les femmes qui travaillaient à temps plein dans les métiers, le transport et la machinerie au N.-B. ne gagnaient que 52% du salaire des hommes (13 962$, comparativement à 26 850$ pour les hommes), ce qui représente une légère amélioration depuis 1990, où le taux était de 40%.

L'écart était semblable au Canada. Les femmes dans les emplois de gestion gagnaient 66% des gains des hommes dans ce domaine en 2001; celles dans les métiers, le transport et la machinerie 60% et celles dans les ventes et services, 57% (en dollars constants de 2001). (Statistique Canada, *Tendance du revenu au Canada*, 1980-2001.)

13. Gains moyens dans les dix principales professions, selon le sexe, N.-B., 2000

10 professions principales - Femmes	Nombre de femmes travaillant à temps plein, 2000	Moyenne des gains annuels ($), 2000
1. Secrétaire (sauf secrétaire juridique et médicale)	4 285	25 707,00 $
2. Infirmière professionnelle	3 875	39 525,00 $
3. Commis de bureau général	3 040	27 946,00 $
4. Commis aux services à la clientèle, commis aux renseignements et personnel assimilé	2 685	24 555,00 $
5. Commis-vendeur et vente au détail	2 375	18 823,00 $
6. Directrice des ventes au détail	2 265	24 997,00 $
7. Aides familiaux, aides de soutien à domicile et personnel assimilé	2 065	15 797,00 $
8. Enseignante à la maternelle ou au niveau élémentaire	1 635	40 801,00 $
9. Caissière	1 620	14 760,00 $
10. Comptable et commis-comptable	1 585	28 133,00 $
Toutes les professions	**81,040 femmes**	**28 738,00 $**

10 professions principales - Hommes	Nombre d'hommes travaillant à temps plein, 2000	Moyenne des gains annuels ($), 2000
1. Camionneur	4 810	34 138,00 $
2. Directeur des ventes au détail	3 750	38 310,00 $
3. Commis-vendeur et vente au détail	2 805	30 511,00 $
4. Professions en informatique	2 765	46 221,00 $
5. Mécanicien ou réparateur d'automobiles	2 625	27 891,00 $
6. Forces armées (grade autre qu'officier commissionné)	2 140	41 355,00 $
7. Concierge ou nettoyeur	2 075	26 313,00 $
8. Manutentionnaire	1 730	29 450,00 $
9. Représentant commercial, commerce de gros (non technique)	1 645	41 127,00 $
10. Exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles	1 470	24 447,00 $
Toutes les professions	**106,840 hommes**	**41 674,00 $**

* Nota : Revenu moyen d'emploi reçu pendant l'année civile par les personnes de 15 ans et plus qui travaillaient à temps plein toute l'année, en dollars constants de 2000. Le revenu moyen d'emploi comprend les salaires et traitements, le revenu net provenant d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession et le revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Source: Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada.

Quelles sont les professions où on retrouve le plus de femmes et d'hommes travaillant à plein temps au Nouveau-Brunswick? Les femmes et les hommes sont concentrées dans des domaines professionnels différents. Les domaines traditionnels aux femmes sont habituellement moins bien

rémunérés. En 2000, comme en 1995, le secrétariat était le principal emploi des femmes du N.-B. qui travaillent à temps plein, avec des gains annuels moyens de 25 707$. La profession qui rassemble le plus d'hommes au N.-B., celle de camionneur, offre un salaire annuel de 34 138$. Le salaire annuel moyen des femmes actives au N.-B. en 2000, toutes professions comprises, était de 28 738$, alors que les hommes actifs gagnaient en moyenne 41 674$, 30% plus.

Les tendances de la ségrégation professionnelle ont peu changé depuis 1990. Huit des 10 professions principales des femmes sont les mêmes qu'en 1995. En 2001, les professions de commis aux services à la clientèle, commis aux renseignements et personnel assimilé et celle d'aides familiales, aides de soutien à domicile et personnel assimilé ont remplacé celles d'enseignante au niveau secondaire et de coiffeuse. De même, chez les hommes, 8 des 10 professions en 2001 étaient présentes dans la liste de 1995, les professions en informatique et les exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles ont remplacé les professions d'enseignant au niveau secondaire et de mécanicien-monteur (construction) et mécanicien industriel.

1. Représentation des femmes et des hommes au sein des conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial, N.-B., 1982, 1996 et 2003

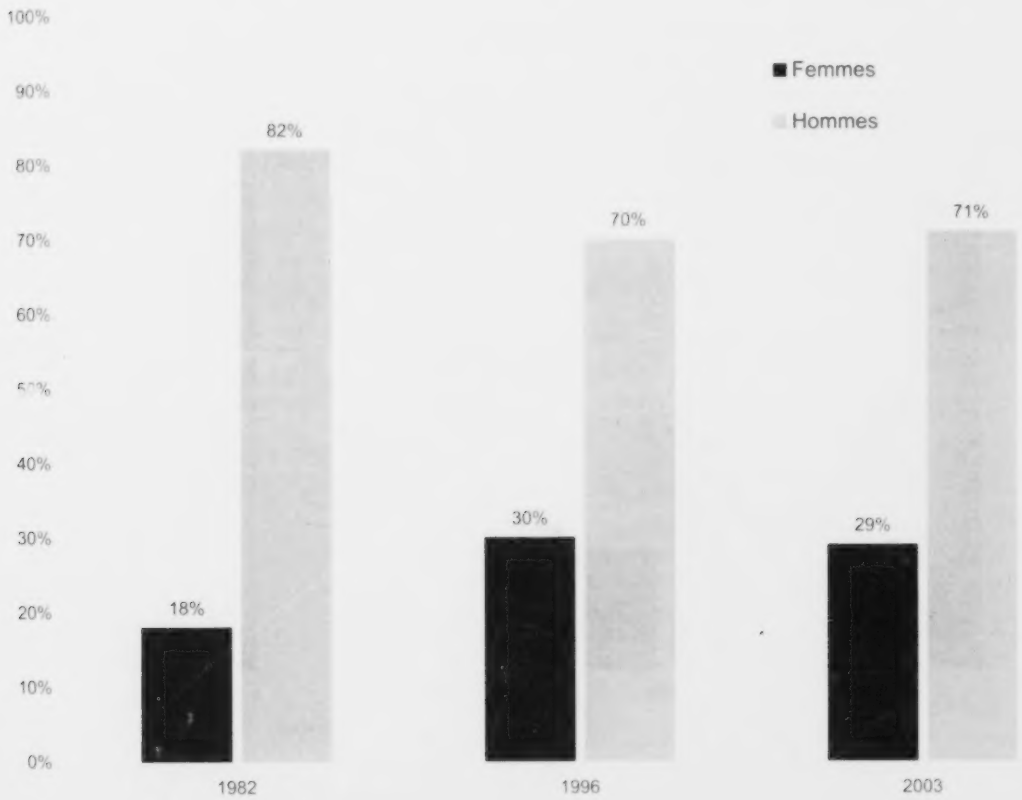

Source: 1982 : Enquête menée par le Conseil consultatif sur la condition de la femme à partir de listes fournies par le gouvernement provincial; 1996 : Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick; décembre 2003 : Bureau du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick.

En fin 2003, 29 % des 1 644 membres des conseils et commissions nommés par le gouvernement sont des femmes, une légère diminution par rapport à 30 % en 1996 et 2002.

Certains conseils et commissions d'intérêt aux femmes comptent aussi peu et même moins de femmes qu'en 1996. La Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle compte une femme et 9 hommes (10 % de femmes, contre 14% en 1996); le conseil d'administration de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail est représenté par deux femmes et onze hommes (15 % de femmes), alors que le Comité consultatif sur le financement de l'activité politique compte une femme et sept hommes (13 % de femmes). Le conseil d'administration de la Société de développement régional ne compte que 3 femmes et 13 hommes (19 % de femmes, comparativement à 12 % en 1996). Les femmes représentent

37 % de tous les membres des régies régionales de la santé (Le pourcentage varie de 22 % pour la Région 2 Saint John à 47 % pour les Région 3 et 5, Fredericton et Campbellton.)

Une amélioration a été observée dans d'autres conseils. Le nombre de femmes au conseil d'administration de la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique, qui s'élevait à 13 % en 1996, a atteint 71 % en 2003. La représentation des femmes au Conseil de la magistrature est passée de 11 % en 1996 à 25 % à la fin de 2003.

(Il faut noter que les membres de certains conseils et commissions sont désignés en vertu d'une législation ou sont nommés à partir de noms fournis par des organismes qui ne relèvent pas du gouvernement provincial.)

2. Représentation des femmes et des hommes parmi les juges nommés par la province et les avocats ayant 10 ans d'expérience, N.-B., 1996, 2003

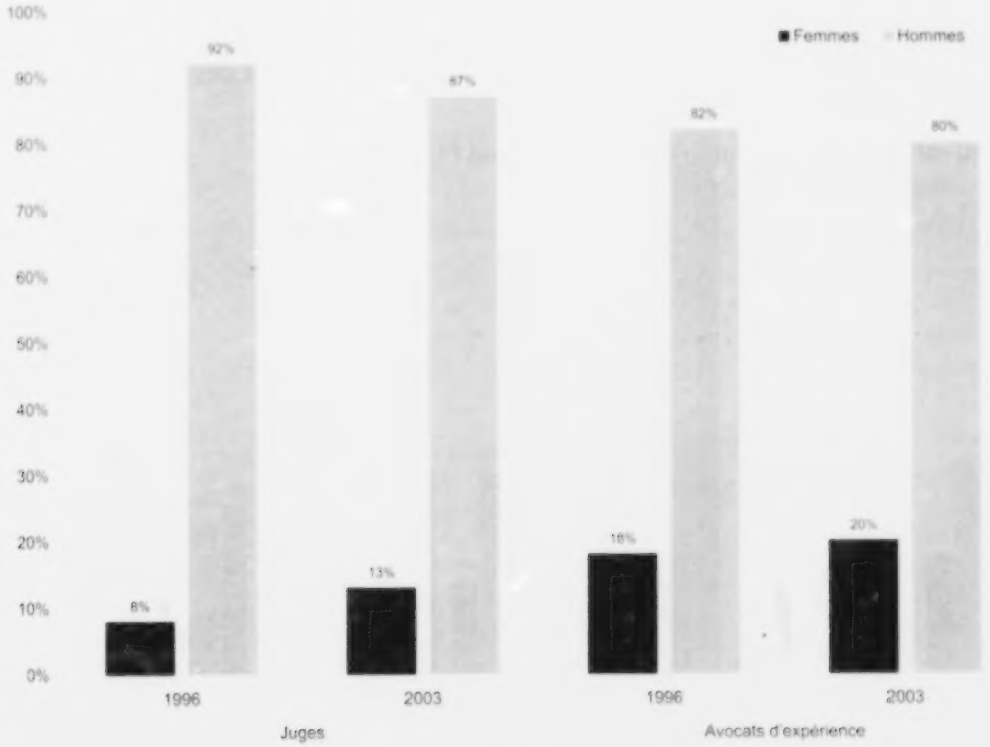

Source : Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick; Barreau du Nouveau-Brunswick .

À la fin de 2003, 13% des juges nommés par la province (4 sur 31) étaient des femmes au Nouveau-Brunswick, comparativement à 14% en 2002 l'année précédente et 8% en 1996. La proportion est légèrement plus élevée pour l'ensemble du Canada : 20% des juges des cours provinciales au Canada sont des femmes (base de données de l'Association du Barreau canadien, 2003).

Les femmes sont mieux représentées parmi les juges du N.-B. qui sont nommés par le gouvernement fédéral. À la fin de 2003, 24% des juges (9 sur 38) sont des femmes (à peu près la moyenne canadienne), une hausse par rapport à 12% en 1996.

À la fin de 2003, il y avait 161 avocates possédant 10 ans d'expérience ou plus dans la province, un des critères exigés pour devenir juge.

Représentantes élues : Les femmes comptent pour 13% (7 sur 55) des membres de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, contre 4% en 1975 et 18% (10 sur 55) en 1999, 16% en 1995 et 17% en 1991. Pour

ce qui est des membres du Parlement du Nouveau-Brunswick, 20% (2) sont des femmes. À l'échelle du pays, 21% (63) de tous les députés fédéraux au Canada sont des femmes.

La représentation des femmes au sein des conseils municipaux demeure peu élevé. En 2003, 23% des conseillers sont des femmes, comparativement à 20% en 1992 au N.-B. Douze pour cent des maires sont des femmes, par rapport à 14% en 1992.

Parmi les conseillers élus aux conseils de districts scolaires, 44% sont des femmes (68 femmes et 85 hommes)

(Bureau de la directrice générale des élections du N.-B.)

3. Représentation des femmes dans le corps professoral universitaire à temps plein selon le domaine d'études, N.-B., 1980/81 – 2001/2002

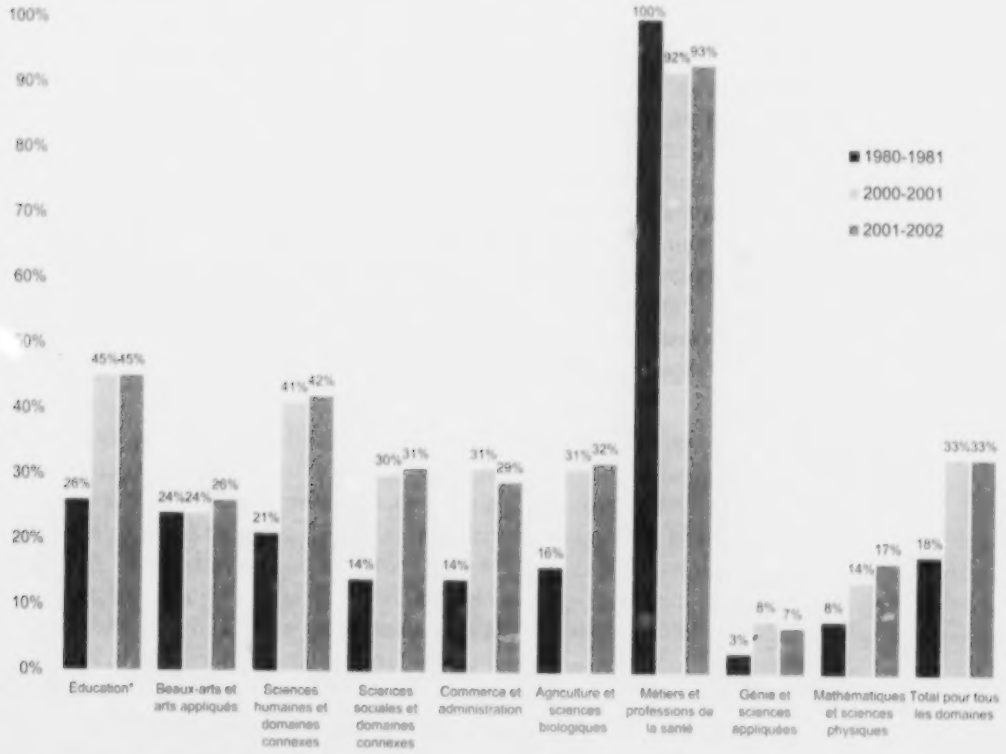

*Comprend l'éducation physique, les sports et les loisirs.

Source : Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

En 2001-2002, 33 % des professeurs à temps plein dans les universités du Nouveau-Brunswick étaient des femmes, une hausse comparativement à 18 % en 1980-1981 et 31% en 1999-2000. Les pourcentages variaient de 30 % à Mount Allison University à 41 % à St. Thomas University en 2001-2002.

Les femmes occupant des postes de professeur à temps plein enseignent surtout dans les domaines de la santé (93 % de femmes en 2001-2002), des sciences humaines (42%) et de l'éducation (45%). Seulement 7 % des professeurs de génie et de sciences appliquées et 17% des professeurs de mathématiques et de sciences physiques étaient des femmes en 2001-2002, une augmentation par rapport à 3 % et de 8 % respectivement en 1980-1981.

Système d'éducation public : Les femmes occupaient 47 % des postes de direction d'école et 50% des postes de direction adjointe en 2001-2002, une légère amélioration par rapport à l'année précédente

et une augmentation par rapport à 28 % et 38 % respectivement en 1995-1996. Il y a une sur représentation des femmes dans les postes d'enseignement (74%) et d'autres postes de première ligne, comme les conseillers en orientation (59%) et les psychologues, psychométriciens et travailleurs sociaux (65%). (Ministère de l'Éducation du N.-B.)

Collèges communautaires : À l'automne 2003, 39 % des instructeurs dans les Collèges communautaires de la province étaient des femmes. Dans certains domaines d'études, on retrouve peu de femmes instructrices. Les femmes ne représentent que 6% des instructeurs dans les cours de métiers, de technologie et de développement des ressources naturelles. Les femmes dominent dans les cours de culture générale et de langue (67% de femmes), de même que dans les cours liés à la santé et aux services sociaux (78% de femmes). En accueil et tourisme, les femmes représentent 37% des instructeurs; en technologie de l'information, 21% des instructeurs; et dans les cours de secrétariat et de gestion des affaires, 58% des instructeurs. (Nota : Femmes en tant que pourcentage de tous les instructeurs occupant des postes permanents ou de durée déterminée, automne 2003.) (Source : Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.)

1. Nombre de demandes et dépenses - Aide juridique en matière criminelle et civile, N.-B., 2001 / 2002

	Budget pour services juridiques directs*	Nombre de demandes acceptées	Nombre de demandes refusées
	(% du budget de l'aide juridique)	(% du total accepté)	(% du total refusé)
Aide juridique en matière criminelle	2 432 000 $ (66%)	1 399 (84%)	725 (90%)
Aide juridique en matière civile	1 243 000 $ (34%)	274 (16%)	85 (10%)

*fonds dépensés à offrir des conseils juridiques, des renseignements et la représentation en cour.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *L'aide juridique au Canada : statistiques sur les ressources et le nombre de cas*, 2001/02 (mars 2003).

Aide juridique Nouveau-Brunswick offre des services d'aide juridique aux personnes à faible revenu qui sont accusées d'un crime. Le programme offre aussi des services aux victimes de violence entre partenaires qui ont besoin d'aide en matière de droit de la famille (la garde et le soutien d'enfants, les ordonnances de protection et dans certain cas, la division de biens). L'aide juridique au N.-B. exclut les personnes qui ne sont pas victimes de violence entre partenaires, et exclut des domaines tel que le logement, l'emploi et les questions reliées à la pauvreté. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à faire appel à l'aide juridique en matière civile.

Deux-tiers du budget (66%) pour services juridiques directs sert à l'aide juridique en matière criminelle et 84% des demandes d'aide acceptées sont du domaine criminel en 201-2002. Bien que les statistiques selon le sexe ne soient pas disponibles, on sait que la grande majorité de la clientèle en droit criminel sont des hommes.

Le Programme d'aide juridique en matière de droit de la famille du N.-B. comprend les services de counselling et de médiation par des travailleurs sociaux de cour et ces travailleurs sociaux sont le point d'entrée unique du programme. Le coût de ce service de travail social (866 250$ en 2001-2002) pourrait donc être ajouté au coût ci haut mentionné de la livraison de l'aide juridique en matière civile au N.-B.

Dans certaines provinces, l'aide juridique en matière civile reçoit plus de fonds que le programme de droit criminel : près de deux-tiers des dépenses pour services juridiques directs au Québec (62%) et aux Territoires du Nord-Ouest (63%) étaient pour des causes civiles en 2001-2002. Au niveau national, 55% des fonds servent à des causes civiles en 2001-2002, et le montant restant aux causes en droit criminel.

2. Femmes adultes contrevenantes* dans le système correctionnel provincial, selon la peine, N.-B., 2000/2001 – 2002/2003

	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Probation	292 (46%)	304 (46%)	290 (45%)
Peine conditionnelle**	120 (19%)	120 (18%)	111 (17%)
Emprisonnement	220 (35%)	239 (36%)	251 (39%)
Total femmes adultes contrevenantes sous surveillance	632 (100%)	663 (100%)	652 (100%)

Nombre (% de toutes les femmes sous surveillance)

* Contrevenantes âgées de 18 ans ou plus

** Les peines conditionnelles, permises depuis 1996, permettent aux contrevenantes de purger leur peine dans la communauté.

Source: Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services communautaires et correctionnels.

Les femmes forment une petite minorité (11%) des contrevenants condamnés au N.-B. : 652 femmes adultes contre 5 148 hommes adultes en 2002-2003.

Le nombre de femmes adultes contrevenantes sous surveillance a augmenté légèrement depuis quelques années. Près de la moitié de ces femmes ont été condamnées à une période de probation, alors que 39% ont été emprisonnées en 2002-2003 (35% en 2000-2001). La plupart des femmes en probation (66%) et plus du tiers de celles purgeant une peine conditionnelle (36%) ont reçu une peine d'un an ou moins (entre 181 jours et 365 jours) en 2002-2003. La grande majorité des femmes emprisonnées (85%) purgeaient des peines de 3 mois ou moins en 2002-2003.

Le Centre régional correctionnel de Saint John a accueillit près de trois-quarts des femmes incarcérées en 2002-2003 (197 sur 251). Les autres ont purgé leur peine aux centres de détentions de Bathurst ou Moncton ou au Centre correctionnel de Madawaska.

La plupart des femmes adultes contrevenantes au N.-B. sont coupables de crimes non violents. Le vol est le crime le plus fréquent. En 2002-2003, 26% des femmes en probation, 25% des femmes ayant une peine conditionnelle et 18% des femmes emprisonnées avaient été condamnées pour vol. La fraude est le crime le deuxième plus fréquent : 14% des femmes en probation, 16% des femmes purgeant une peine conditionnelle et 9% des femmes emprisonnées. Enfin, 15% des femmes emprisonnées sont coupables de conduite avec facultés affaiblies ou conduite sans permis.

Des données comparables pour les hommes et les jeunes contrevenantes et contrevenants ne sont pas disponibles.

3. Femmes adultes contrevenantes dans le système correctionnel provincial, selon l'âge, le niveau d'instruction et le groupe ethnique, N.-B., 2002/2003

Âge	Probation	Peine conditionnelle	Emprisonnement	Total
18-29	149 (51%)	40 (36%)	116 (46%)	305
30-39	75 (26%)	34 (31%)	82 (33%)	191
40+	66 (23%)	37 (33%)	53 (21%)	156

Nombre de femmes (% de celles ayant été condamné à cette peine)

Source: Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services correctionnels et communautaires.

Près de la moitié des femmes contrevenantes dans le système correctionnel provincial en 2002-2003 étaient âgées de moins de 30 ans et un autre tiers étaient dans la trentaine.

Quant au niveau d'instruction de ces femmes, dans les cas où ces renseignements sont disponibles, la plupart avaient des études secondaires complétées ou non. 10% n'avait pas atteint le niveau secondaire alors que dans la population générale au N.-B., dans le groupe d'âge des 20 à 39 ans, seulement 3% des femmes ont moins d'une neuvième année. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada)

Les femmes autochtones sont sur représentées parmi les femmes contrevenantes sous surveillance au N.-B. On comptait 79 femmes autochtones dans le système correctionnel en 2002-2003, soit 12% des contrevenantes adultes. Les femmes d'identité autochtone* ne sont que 2% de la population féminine générale au N.-B. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada) Elles sont surtout sur représentées parmi celles qui sont emprisonnées : 14% des femmes en prison étaient autochtones en 2002-2003. Parmi celles en probation, 12% étaient autochtones. Enfin, 9% de celles purgeant une peine conditionnelle étaient autochtone.

* Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

1. Incidents de violence contre les femmes, N.-B., 1995 - 2002

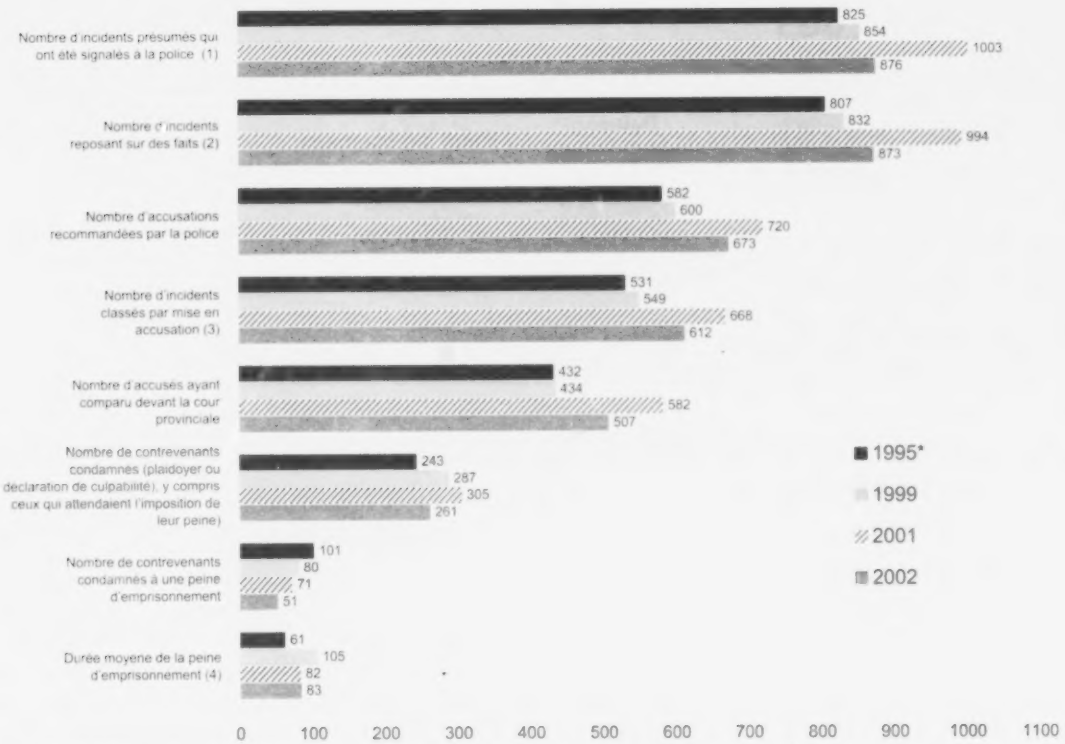

* La police municipale de Saint John n'a pas rapporté les incidents de violence contre les femmes en 1995.

Source : Groupe de travail interministériel sur les données statistiques relatives à la violence familiale, *Rapport de données statistiques sur la violence familiale en matière de justice pénale au N.-B., Rapport annuel 1995, 1999, 2000, 2001, 2002.*

En 2002, 876 incidents de violence contre les femmes ont été signalés à la police, soit une augmentation par rapport à 825 en 1995. On définit la violence contre les femmes comme des incidents où les femmes sont des victimes présumées d'infractions criminelles dans le cadre de relations intimes. Dans 99,7% des cas signalés, l'incident reposait sur des faits. Pour plusieurs raisons, y compris l'hésitation des victimes à témoigner, le nombre de cas portés devant les tribunaux est moins élevé.

Parmi les 51 cas où l'accusé a reçu une peine d'emprisonnement en 2002, la durée de la peine était de 83 jours, une augmentation d'un jour par rapport à l'an dernier mais une diminution comparativement à 105 jours en 1999.

Maisons de transition : Le nombre de femmes qui se trouvent dans des maisons d'hébergement pour femmes violentées au N.-B. a atteint 1 224 en 2001-2002. Elles étaient accompagnées de 907 enfants. (en 1999-2000: 1 038 femmes et 840 enfants; en 1992-93: 1 117 femmes et 1 118 enfants). Depuis 1997-1998, le N.-B. compte 16 maisons de

transition. En 1992-93, on en comptait 12. (Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête sur les maisons d'hébergement, dans Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique 2002* et *Juristat* (vol. 23, n° 4, juin 2003)

* Les chiffres comprennent le total des admissions au cours de l'année, y compris les réadmissions, dans les maisons d'hébergement, les maisons d'hébergement transitoires (programme L'étape suivante), les refuges d'urgence ou d'autres organismes résidentiels offrant des services aux femmes victimes de violence.

1. Appels à la police pour signaler des incidents de violence contre les femmes.
2. Preuve de violence.
3. Les autres ont été classés sans mise en accusation (p. ex. : aucun suspect n'a été identifié; la plaignante refuse de porter des accusations; le contrevenant est parti ou décédé; le procureur de la Couronne décide qu'il y a insuffisance de preuve) ou ont fait l'objet d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public. Certains étaient en instance à la fin de la période visée par le rapport.
4. Durée de la peine, et non pas de l'incarcération des contrevenants reconnus coupables de violence contre les femmes et détenus dans les établissements correctionnels sous responsabilité provinciale et fédérale.

2. Pourcentage de contrevenants (violence contre les femmes[5]) selon la peine, N.-B., 1995 - 2002

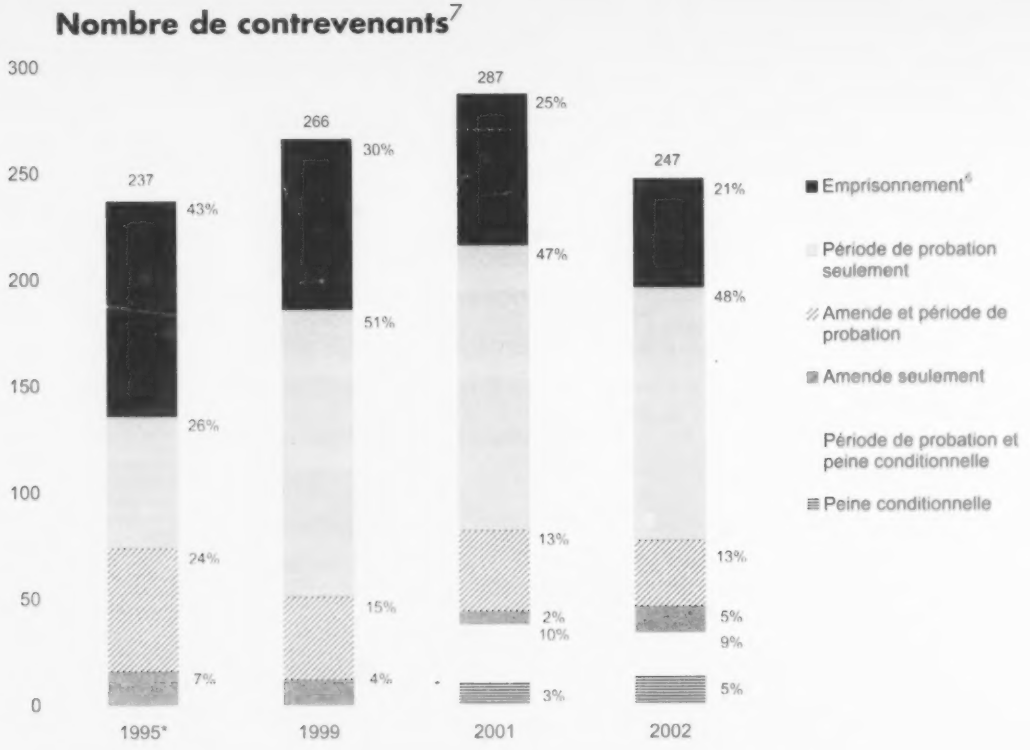

* La police municipale de Saint John n'a pas rapporté les incidents de violence contre les femmes en 1995.

Source: Groupe de travail interministériel sur les données statistiques relatives à la violence familiale, *Rapport de données statistiques sur la violence familiale en matière de justice pénale au N.-B., Rapport annuel 1995, 1999, 2000, 2001, 2002.*

La proportion des agresseurs condamnés à une peine d'emprisonnement a sensiblement diminué de 1995 à 2002 au Nouveau-Brunswick. Parmi les 247 contrevenants condamnés pour violence contre les femmes en 2001, 21% des hommes (51 hommes) ont écopé d'une peine d'emprisonnement, une diminution par rapport à 25% en 2001 et 43% en 1995. 14% ont été condamnés à une peine conditionnelle (34 hommes), seule ou avec une période de probation. La peine conditionnelle, qui n'existe que depuis 1996, permet aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté. Les autres ont été condamnés à une période de probation et/ou une amende.

Homicides entre conjoints : Entre 1974 et 2000, 51 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ancien partenaire au N.-B. 6 hommes ont ainsi trouvé la mort. (Canada: 2,000 femmes et 594 hommes).

Depuis 1990, au moins 24 Néo-brunswickoises ont été tuées par leur partenaire ou ancien partenaire, ainsi que 2 enfants, une mère et un nouveau partenaire. Quatre des 10 ont trouvé la mort quelques heures ou semaines après la séparation. Seulement 2 des 10 femmes tuées suite à une séparation étaient mariées. Sept des 8 meurtres-suicides ont été commis par un ancien conjoint de fait ou un ancien ami. (Données du Projet Témoin silencieuse, 2003).

5. On définit la violence contre les femmes comme des incidents où les femmes sont des victimes présumées d'infractions criminelles dans le cadre de relations intimes.

6. Cette catégorie comprend les contrevenants ayant reçu une peine d'emprisonnement seulement, une peine d'emprisonnement et une amende, une peine d'emprisonnement et une période de probation; une peine d'emprisonnement, une amende et une période de probation.

7. Le nombre de décisions rendues ou de contrevenants ne comprend pas le petit nombre de contrevenants qui attendent l'imposition de leur peine.

3. Incidents d'agression sexuelle par 100 000 de population, N.-B. et Canada, 1994 – 2002

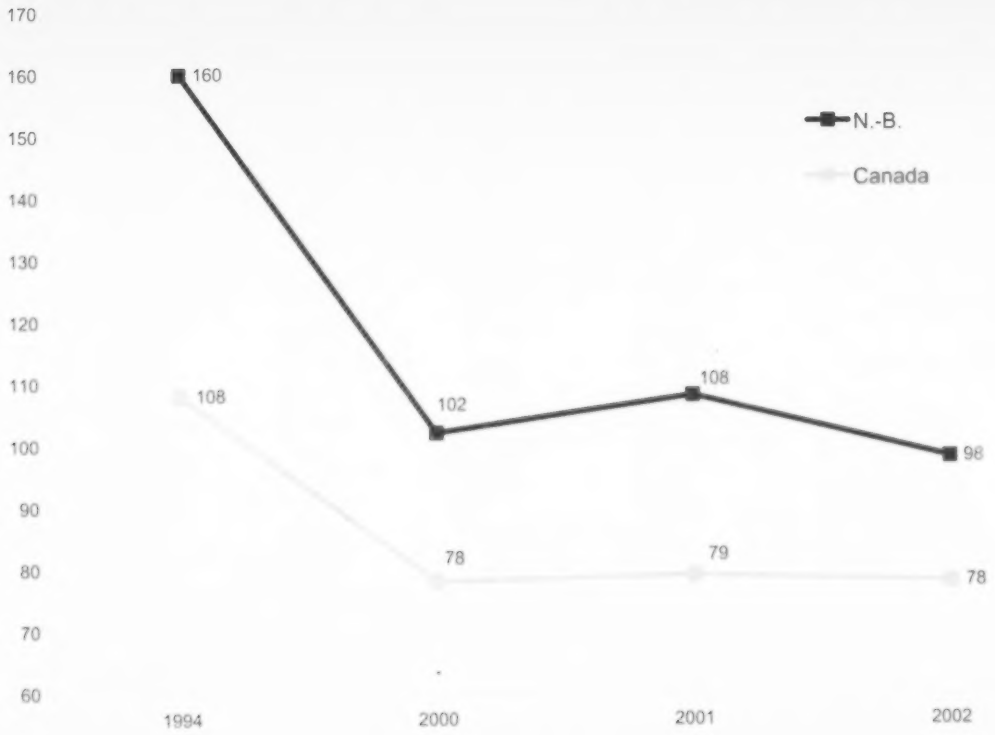

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Aperçu graphique de la criminalité et de l'administration de la justice pénale au Canada*, 1996; *Statistique de la criminalité du Canada, 2000; Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité*, 2001, 2002

Le taux d'agressions sexuelles continue d'être plus élevé au Nouveau-Brunswick que dans l'ensemble du Canada. Un total de 98 agressions sexuelles par 100 000 de population a été enregistré au N.-B. en 2002, comparativement à un taux national de 78 par 100 000 de population. (Ces statistiques comprennent les agressions sexuelles contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes)

4. Pourcentage d'agressions sexuelles ayant mené à des accusations, N.-B. et Canada, 1994-2002

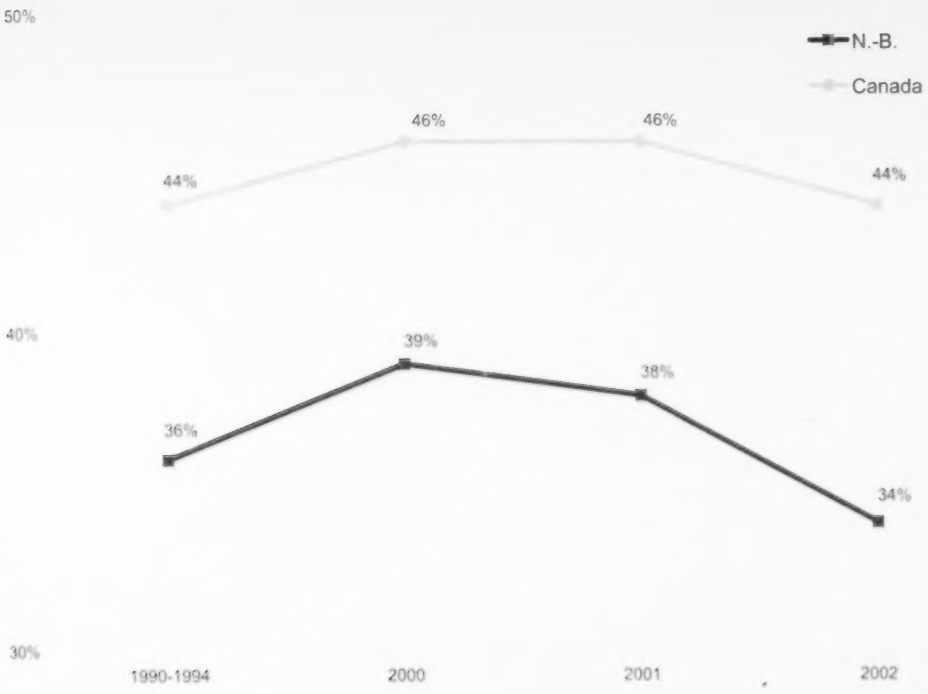

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Aperçu graphique de la criminalité et de l'administration de la justice pénale au Canada, 1996; Statistique de la criminalité du Canada, 2000; Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité*, 2001, 2002.

Le pourcentage des agressions sexuelles rapportées qui aboutissent à des accusations demeure faible au Nouveau-Brunswick. Des 744 agressions sexuelles rapportées en 2002, 252 seulement ou 34% ont donné lieu à des accusations. La moyenne pour le Canada s'élevait à 44% en 2002. (Ces statistiques comprennent les agressions sexuelles contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes.)

Ce faible taux enregistré au N.-B. n'est pas expliqué. On sait que lorsque les procureurs de la Couronne, qui approuvent toutes les accusations au N.-B., décident qu'il y a insuffisance de preuve, la police classe l'incident sans mise en accusation. Dans la plupart des autres provinces canadiennes, la police ne révise pas ses dossiers lorsque le procureur décide de ne pas intenter de poursuite. Cependant, le taux d'agressions sexuelles classées sans mise en accusation au N.-B. n'était pas beaucoup plus élevé qu'ailleurs en 2002.

5. Incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence des personnes âgées signalés aux Services de protection des adultes, N.-B., 1998-1999 – 2002-2003

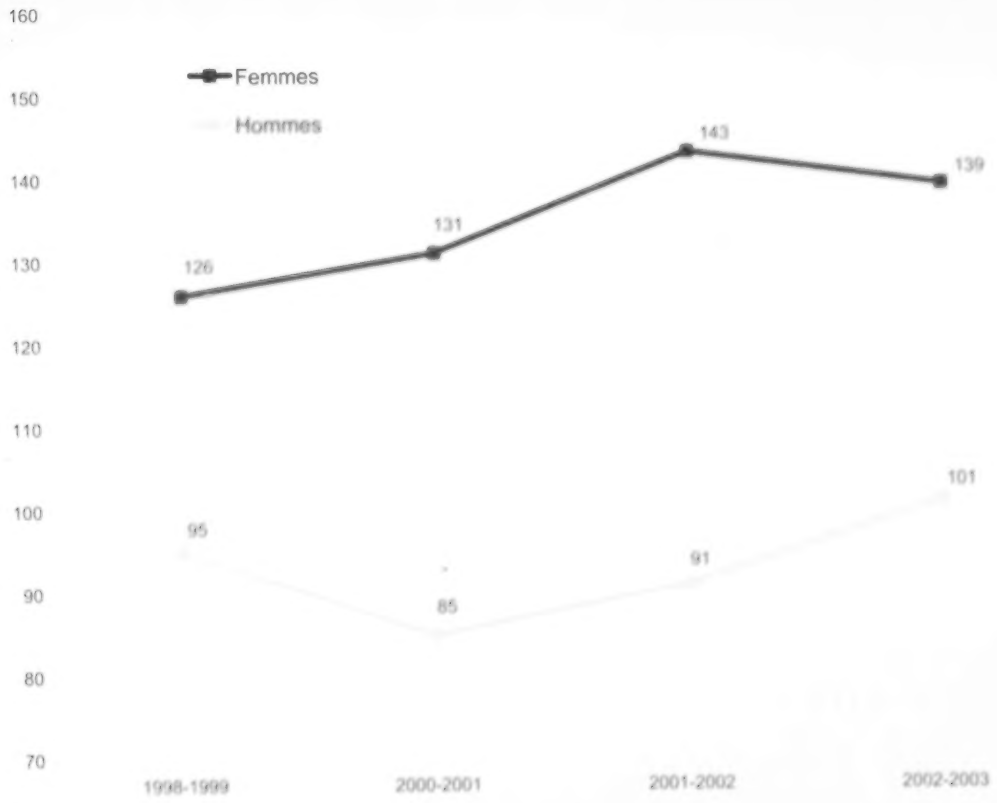

Nota : Incidents de mauvais traitements ou de négligence envers les femmes et les hommes âgés de 65 ans et plus, signalés au ministère des Services familiaux et communautaires du N.-B. au cours de l'année financière visée. Les personnes sont prises en charge par les Services de protection des adultes lorsqu'une enquête démontre qu'elles ont besoin de services et n'ont pas la capacité mentale de le reconnaître et d'accepter les services. Le ministère des Services familiaux et communautaires demande ensuite les ordonnances appropriées afin de protéger ces personnes vulnérables. Les autres incidents signalés sont des personnes ayant la capacité mentale d'accepter ou de refuser les services offerts, de même que des incidents et des cas sans fondement.

Source : Ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick

Le nombre d'incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence chez les femmes âgées signalés aux autorités provinciales au Nouveau-Brunswick était de 139 en 2002-2003, comparativement à 126 en 1998-1999. Chez les hommes, 101 et 95 cas ont été signalés pour ces mêmes années. Le signalement de ces incidents n'est pas obligatoire au N.-B.

Des statistiques distinctes pour la négligence et l'auto négligence ne sont pas disponibles. Les mauvais traitements et la négligence englobent la

violence physique ou sexuelle, le défaut de nourrir la personne adéquatement ou de lui procurer des soins médicaux, l'auto négligence et l'exploitation financière. À l'heure actuelle, la *Loi sur les services à la famille* ne reconnaît pas l'exploitation financière comme forme de mauvais traitement. Le Ministère s'en occupe donc uniquement lorsqu'elle est accompagnée de négligence ou de violence physique, psychologique ou sexuelle.

D'après une enquête datant de 1999, 9 % des hommes âgés et 6 % des femmes âgées au Canada ont signalé qu'ils étaient victimes de la violence psychologique ou de l'exploitation financière de leurs enfants adultes, de leurs fournisseurs de soins ou de leur conjoint au cours des cinq dernières années. Les données sur la criminalité nationale révèlent qu'un membre de la famille était le coupable dans 38% des cas de femmes âgées victimes de violence et dans 21% des cas d'hommes âgés.

(Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 2000, 2003.)